

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, October 25, 2011
Wednesday, October 26, 2011 (in camera)

Issue No. 4

Sixth and seventh meetings on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (Issues concerning First Nations Education)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 25 octobre 2011
Le mercredi 26 octobre 2011 (à huis clos)

Fascicule n° 4

Sixième et septième réunions concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Questions concernant l'éducation des Premières nations)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Meredith
Campbell	Munson
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Raine
Demers	Sibbeston
* LeBreton, P.C.	
(or Carignan)	

*Ex officio members
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Meredith
Campbell	Munson
* Cowan	Patterson
(ou Tardif)	Raine
Demers	Sibbeston
* LeBreton, C.P.	
(ou Carignan)	

* Membres d'office
(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 25, 2011
(8)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine and St. Germain, P.C. (8).

In attendance: Shauna Troniak and James Gauthier, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

British Columbia Treaty Commission:

Sophie Pierre, Chief Commissioner;
Robert Phillips, Commissioner;
Dave Haggard, Commissioner;
Celeste Haldane, Commissioner.

Ms Pierre made a statement and, together with Mr. Phillips, Mr. Haggard, and Ms. Haldane, answered questions.

At 10:54 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, October 26, 2011
(9)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met in camera this day, at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine and St. Germain, P.C. (7).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 25 octobre 2011
(8)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine et St. Germain, C.P. (8).

Également présents : Shauna Troniak et James Gauthier, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n°2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commission des traités de la Colombie-Britannique :

Sophie Pierre, commissaire en chef;
Robert Phillips, commissaire;
Dave Haggard, commissaire;
Celeste Haldane, commissaire.

Mme Pierre fait une déclaration puis, avec l'aide de M. Phillips, de M. Haggard et de Mme Haldane, répond aux questions.

À 10 h 54, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 26 octobre 2011
(9)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 18 h 45, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine et St. Germain, C.P. (7).

In attendance: Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*) (Issues concerning First Nations Education)

In accordance with rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to stay in the room.

At 8:10 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Également présente : Tonina Simeone, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n°2 des délibérations du comité.*) (Questions concernant l'éducation des Premières nations)

Conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce.

À 20 h 10, il est convenu que le comité s'ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 25, 2011

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:30 a.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will either be watching on CPAC or the web. I am Gerry St. Germain from British Columbia and I have the honour of chairing this committee. The mandate of this committee is to examine legislation in matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Under this broad mandate, one of the matters that the committee has studied in the past is the treaty-implementation process.

Our witnesses are here to address us on this subject. This morning, we will hear from the British Columbia Treaty Commission. In September 1992, the B.C. Treaty Commission was established as an independent body to oversee and facilitate the negotiations of treaties between the Crown and First Nations. The responsibilities of the commission include accepting First Nations into the treaty process and assessing when the parties are ready to begin negotiations. The commission also develops policies and procedures applicable throughout the treaty process, reports on the progress of negotiations, assists in dispute resolution between the parties in negotiations, and allocates federal and provincial funds to First Nations involved in treaty negotiations.

[*Translation*]

Before listening to our witnesses, I would like to introduce the members of our committee here this morning.

[*English*]

We have Senator Larry Campbell from the province of British Columbia; Senator Ataullahjan from Ontario; Senator Brazeau from the province of Quebec; Senator Greene Raine from the province of British Columbia; and Senator Demers from the province of Quebec.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses from the British Columbia Treaty Commission: Chief Commissioner Sophie Pierre, Commissioner Robert

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 25 octobre 2011

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, afin d'examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs, ainsi qu'au public qui assiste à cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Le public peut suivre nos délibérations sur la chaîne CPAC ou sur le web. Je m'appelle Gerry St. Germain, je suis de la Colombie-Britannique et j'ai l'honneur de présider ce comité qui a pour mandat d'examiner les mesures législatives et autres qui se rapportent aux peuples autochtones du Canada en général. Le mandat est large et le comité s'est déjà penché par le passé sur le processus de mise en œuvre des traités.

Nos témoins sont ici aujourd'hui pour nous en parler. Ce matin, nous allons entendre les témoignages des représentants de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. La Commission des traités de la Colombie-Britannique est un organisme indépendant qui a été mis sur pied en septembre 1992 afin d'encadrer et de faciliter la négociation des traités entre la Couronne et les Premières nations. La commission a entre autres responsabilités d'intégrer les Premières nations au processus des traités et de déterminer à quel moment les parties sont prêtes à entamer les négociations. La commission est aussi chargée d'élaborer des politiques et procédures applicables pendant tout le processus des traités, de faire rapport sur l'avancement des négociations, d'aider à régler les conflits entre les parties aux négociations et d'attribuer les crédits des gouvernements fédéral et provincial aux Premières nations concernées par les négociations de traités.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité présents ici ce matin.

[*Traduction*]

Parmi nous ce matin il y a le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique; le sénateur Ataullahjan, de l'Ontario; le sénateur Brazeau, du Québec; le sénateur Greene Raine, de la Colombie-Britannique; le sénateur Demers, du Québec.

Mesdames et messieurs les membres du comité, je vous demande d'accueillir nos témoins qui représentent la Commission des traités de la Colombie-Britannique : la

Phillips, Commissioner Dave Haggard and Commissioner Celeste Haldane.

We look forward to your presentation. I believe you will make the presentation, chief commissioner.

Sophie Pierre, Chief Commissioner, British Columbia Treaty Commission: Good morning, Senator St. Germain, senators and ladies and gentlemen. Thank you very much for having the B.C. Treaty Commission to make this presentation to you today. It is almost exactly two years ago to the day that the B.C. Treaty Commission was here in Ottawa making a presentation to the House of Commons Standing Committee on Finance, in the pre-budget consultations. We came here specifically to seek support in achieving the economic-stimulus effect that can be possible through negotiating treaties with First Nations in British Columbia.

We have travelled here to appear before your committee to ask for your help again to unlock the economic potential of the B.C. treaty process. We are asking for your support to regain the sense of urgency in negotiation. For modern treaty making to succeed in Canada, we must move from a social agenda to an economic agenda. Basically, our message is that treaties are an economic stimulus and should be considered as an economic agenda.

The Government of Canada has a unique constitutional obligation to Aboriginal people, as you are very well aware. Under our Constitution, Aboriginal and treaty rights, those that exist now and those that may be acquired, are recognized and affirmed. That is our starting point.

The reality in Canadian law is that Aboriginal land title, and rights that go along with it, exist whether or not there is a treaty. However, without a treaty there is uncertainty about how and where those rights apply. That is our situation in British Columbia. There is uncertainty.

Through treaties we can address that uncertainty. Through treaties, the free, prior and informed consent of First Nation citizens in British Columbia is achieved. There is certainly of ownership and jurisdiction.

In September of 1992, the Government of Canada committed to this unique, made-in-B.C. treaty process. As such, treaty making in British Columbia is distinct and different from treaty making, or the historical treaties that exist already, in the rest of Canada. We have been in this process for the last 19 years. This year, we start our annual report, which we have made available to you, by asking the very important question: How do we start to realize the benefits from the investment that has already been

commissaire en chef Sophie Pierre, le commissaire Robert Phillips, le commissaire Dave Haggard et la commissaire Celeste Haldane.

Nous sommes prêts à écouter votre exposé avec intérêt. Je crois que c'est vous, madame la commissaire en chef, qui allez le présenter.

Sophie Pierre, commissaire en chef, Commission des traités de la Colombie-Britannique : Bonjour monsieur le sénateur St. Germain, mesdames et messieurs les sénateurs et autres personnes présentes. Merci beaucoup d'avoir accepté d'entendre aujourd'hui l'exposé de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Il y a presque deux ans jour pour jour, la commission était ici à Ottawa pour présenter un exposé devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, dans le cadre des consultations prébudgétaires. Nous nous étions déplacés spécialement pour obtenir un appui à l'effet de stimulation économique qui peut accompagner la négociation de traités avec les Premières nations de la Colombie-Britannique.

Nous sommes venus à Ottawa pour nous présenter devant votre comité et vous demander cette fois encore de nous aider à réaliser le potentiel économique du processus des traités de la Colombie-Britannique. Nous vous demandons votre appui afin de redonner un sentiment d'urgence aux négociations. Pour que la négociation de traités modernes au Canada soit couronnée de succès, nous devons passer d'une perspective sociale à une perspective économique. Essentiellement, notre message est que les traités représentent une mesure de stimulation économique et devraient être considérés comme un programme économique.

Comme vous le savez, le gouvernement du Canada a une obligation constitutionnelle particulière envers les Autochtones. La Constitution reconnaît et confirme les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones, que ces droits existent déjà ou qu'ils soient susceptibles d'être acquis. Tel est notre point de départ.

En réalité, selon le droit canadien, le titre aborigène relatif aux terres et les droits qui y sont rattachés, existent même en l'absence d'un traité. Toutefois, l'absence de traité laisse planer une incertitude : où et comment s'appliquent ces droits? C'est le cas en Colombie-Britannique : il existe un doute.

Grâce aux traités, nous pouvons éliminer ce doute. Les traités permettent d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé des citoyens des Premières nations de la Colombie-Britannique. Les questions de compétence et de propriété ne font aucun doute.

En septembre 1992, le gouvernement du Canada s'est engagé à l'égard de ce processus des traités unique, propre à la Colombie-Britannique. Ainsi, la conclusion de traités en Colombie-Britannique est distincte en ce qu'elle diffère des autres processus de négociation de traités ou de traités historiques déjà existants dans les autres régions du Canada. Nous participons à ce processus depuis 19 ans. Cette année, nous posons la question très importante suivante dans notre rapport annuel, dont vous avez

made? There has been a substantial investment already. On the First Nations side alone, we are talking about half a billion dollars. How can we start to realize benefits from that investment?

I think we invest in these processes to see some benefits at the end of the day. We are very concerned that right now we are spinning our wheels and that it will be very difficult for us to actually see those benefits that we should be seeing. The state of the economy worldwide is on everyone's minds today. Understandably, the Government of Canada has to be strategic in its investments.

The Canadian Chamber of Commerce recently put out a report called *The Business Case for Investing in Canada's Remote Communities*. It makes a very strong case for strategic investment in the remote communities of Canada. We believe the same case can and should be made for First Nation communities because, of course, many of these communities are in remote and rural areas of Canada.

Also, the Canada-First Nations Joint Action Plan aims to unlock the economic potential of First Nations. This is not only the right thing to do, but also it just makes economic sense for all of us to look toward an economic agenda. The treaty commission believes that settling treaties is an effective way to ensure that there is economic growth in all regions of British Columbia. Treaties are an untapped source of economic growth because when a First Nation benefits the whole region benefits. It is not necessarily true the other way around. That is why we have such poverty in some areas of our country.

While First Nations have been at the centre of the debate over natural resource, energy and transportation development in British Columbia, they have often been outsiders in the decisions being made. They have not very often been the beneficiaries.

Recently the Government of British Columbia has unveiled their plan to ensure the economy remains strong for all British Columbians, including First Nations. Priority, right now, is being given to short-term arrangements with First Nations, although the government does say that it is their intent to tie them to treaties to bring about the certainty that we are all looking for.

While long-term reconciliation with First Nations remains the stated goal of the provincial government, practical considerations favour agreements that provide short-term certainty on the land where the Crown and First Nations share an interest.

reçu un exemplaire : Comment pouvons-nous commencer à bénéficier des avantages de l'investissement qui a déjà été fait? Cet investissement est assez important. Du côté des Premières nations uniquement, il s'élève à environ un demi-milliard de dollars. Comment pouvons-nous commencer à tirer parti des avantages de cet investissement?

Selon moi, nous investissons dans ces processus afin d'en tirer certains avantages au bout du compte. Nous sommes très inquiets et nous pensons que nous avons beau multiplier actuellement les efforts, il sera très difficile pour nous de récolter les avantages que nous devrions normalement obtenir. La situation économique mondiale nous préoccupe tous. Il est donc compréhensible que le gouvernement du Canada doive investir stratégiquement.

La Chambre de commerce du Canada a récemment fait paraître un rapport intitulé *Argumentation économique en faveur de l'investissement dans les collectivités éloignées du Canada*. Ce rapport milite vivement en faveur d'investissements stratégiques dans les collectivités éloignées du Canada. Nous estimons que la même conclusion peut s'appliquer aux communautés des Premières nations puisque plusieurs d'entre elles sont établies dans des régions éloignées ou rurales du Canada.

Par ailleurs, le Plan d'action conjoint Canada-Premières nations vise à réaliser le potentiel économique des Premières nations. Non seulement s'agit-il de la bonne chose à faire, mais il est également logique de le faire du point de vue de l'économie, pour le bien de chacun d'entre nous. La Commission des traités est d'avis que la conclusion de traités est une façon efficace d'assurer la croissance économique dans toutes les régions de la Colombie-Britannique. Les traités représentent une source inexploitée de croissance économique puisque la prospérité d'une Première nation amène la prospérité de la région dans son entier. Le contraire n'est pas nécessairement vrai. C'est la raison pour laquelle la pauvreté sévit dans certaines régions de notre pays.

Bien que les Premières nations aient été parties au débat portant sur le développement des ressources naturelles, de l'énergie et des transports en Colombie-Britannique, elles ont souvent été écartées du processus décisionnel. Elles ont rarement compté parmi ceux qui en profitaient.

Récemment, le gouvernement de la Colombie-Britannique a dévoilé son plan pour faire en sorte que l'économie demeure vigoureuse pour tous les habitants de la Colombie-Britannique, y compris les membres des Premières nations. La priorité est désormais accordée à la conclusion d'ententes à court terme avec les Premières nations, bien que le gouvernement affirme avoir l'intention de les lier à des traités afin d'y intégrer la dimension de certitude que nous recherchons tous.

Bien que l'objectif principal du gouvernement provincial demeure la réconciliation à long terme avec les Premières nations, des considérations d'ordre pratique militent en faveur de la conclusion d'accords qui, à court terme, offrent la certitude quant aux territoires à l'égard desquels la Couronne et une Première nation ont un intérêt commun.

Unfortunately, though, the federal government, for the most part, has not been party to these bilateral agreements between British Columbia and First Nations. While we, as a commission, applaud what the bilateral agreements bring — immediate benefits to First Nations — it will be helpful when there is a stronger tie to certainty through treaties. For its part, the federal government has been providing funding to some First Nations for treaty-related measures. It has taken time for the federal bureaucracy to be able to get that online, but now we feel fairly confident that First Nations can take advantage of it. They can have bilateral agreements on land and treaty-related measures around governance and capacity-building, et cetera.

The social agenda, though, has always been a focus of federal government spending when it comes to the Aboriginal envelope. This is of concern. We need to be moving to a greater emphasis on an economic agenda for our communities, otherwise we will always be in this same pattern of trying to deal with social problems. What we really need is to have an economic agenda where First Nations people can deal with social issues themselves.

Last spring, the Mining Association of British Columbia made a comment that treaties are one of the best ways to provide a level of certainty on the land base and a vehicle for reconciliation with First Nations. However, the Mining Association of BC said: “. . . the federal government’s commitment to the BC treaty-making process appears to have waned in recent years.” The Government of Canada has demonstrated that it can move quickly; for example, last year’s passage in Parliament of the Maa-nulth First Nations Final Agreement. It made its way through the house, the Senate, the standing committees, and received Royal Assent in just four days. We applaud that; it is wonderful. Another treaty is knocking at your door now: Yale First Nation. We hope that the Yale treaty will be able to move quickly also.

However, the opposite has also been true. We have an example where the federal government took more than 16 months to simply initial — not sign off on but initial — the Sliammon First Nation Agreement-in-Principle. Again, you have an example of where the government can move very quickly and another example of the usual experience of delay after delay after delay. Some confidence may be restored as a result of the federal decision to delay Sliammon agreement by the fact that it was initialled last weekend. Minister Duncan was in attendance as was Minister Polak for that initialling. As I mentioned, quick passage of the Yale First Nation final agreement by Parliament this fall will also help to restore some of that confidence.

Malheureusement, le gouvernement fédéral n’a pas pris part à la plupart des négociations bilatérales entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et diverses Premières nations. Bien entendu, la commission est favorable aux accords bilatéraux qui procurent des avantages immédiats aux Premières nations, mais il serait utile que ces accords soient davantage liés aux traités. De son côté, le gouvernement fédéral a octroyé du financement à certaines Premières nations, au titre des mesures liées aux traités. Il a fallu du temps à l’administration fédérale pour adopter cette façon de faire, mais nous sommes désormais persuadés que les Premières nations pourront en bénéficier. Elles peuvent conclure des ententes territoriales bilatérales et obtenir des mesures liées aux traités en matière de gouvernance et de renforcement des capacités, et cetera.

Les dépenses engagées par le gouvernement fédéral dans l’enveloppe réservée aux Autochtones ont toujours été motivées par la dimension sociale. Cela doit changer et il est évident qu’une plus grande importance doit être accordée à un programme économique pour nos collectivités, sinon, nous continuerons toujours d’être branchés sur le même paradigme axé sur les problèmes sociaux. Nous avons vraiment besoin d’un programme économique qui permettrait aux Premières nations de s’attaquer elles-mêmes aux problèmes sociaux.

Au printemps dernier, la Mining Association of British Columbia a affirmé que les traités sont un des meilleurs moyens de garantir un certain degré de certitude quant aux assises territoriales, et qu’ils représentent un outil favorisant la réconciliation avec les Premières nations. Cependant, la Mining Association of BC a déclaré que l’engagement du gouvernement fédéral à l’égard du processus des traités en Colombie-Britannique semble s’être affaibli au cours des dernières années. Or, le gouvernement du Canada a donné la preuve qu’il peut agir avec célérité, en faisant adopter par exemple au Parlement, l’an dernier, l’Accord définitif des Premières nations Maa-nulthes. Il a fallu seulement quatre jours pour que cet accord soit entériné par la Chambre, le Sénat, les comités permanents et reçoive la sanction royale. Bravo, c’est formidable. Un autre traité va bientôt vous être soumis, celui de la Première nation Yale. Nous espérons que ce traité sera entériné avec autant de célérité.

Cependant, le contraire s’est déjà vu. Par exemple, il a fallu plus de 16 mois au gouvernement fédéral pour simplement parapher — non pas signer, mais simplement parapher — l’Entente de principe avec la Première nation Sliammon. Je vous ai donc donné un exemple où le gouvernement a agi très rapidement et un autre où les retards se multiplient, expérience qui nous est coutumière. Le fait que l’Entente de principe avec la Première nation Sliammon ait été paraphée le week-end dernier peut peut-être nous redonner foi dans le processus malgré les nombreux retards causés par le gouvernement fédéral. Le ministre Duncan et la ministre Polak étaient présents. Comme je l’ai mentionné, l’adoption rapide de l’Accord définitif de la Première nation Yale par le Parlement au cours de l’automne, contribuera également à rétablir la confiance.

We know that we are involved in treaties to avoid litigation. You have either negotiation or litigation. Litigation sometimes gives a direction to the negotiations, but really we are looking forward to and encourage negotiation — the alternative to litigation. We are also looking forward to continuing as a treaty commission and to being aggressive in proposing dispute resolution at the tables where there is no progress or where it has been stalled. As a treaty commission, we are always there to propose solutions and to help with the disputes.

One of these disputes has to do with territorial issues between First Nations. We have a situation of overlapping claims on shared territory. Our advice to First Nations, of course, is that they have to deal with that internally rather than look to the courts to find solutions to those kinds of internal disputes. In all likelihood, after spending a couple of million dollars on legal fees, the courts will tell the First Nations to go home and settle it themselves; so we are saying, “start settling it.” We have been saying all along that we need to settle such disputes ourselves, and we need some resources to help First Nations to do that. We provide either direct mediation support to First Nations — and my colleague Commissioner Haggard has some good experiences in supporting that kind of mediation to bring people to final agreements; or we could provide resources for First Nations to bring other mediators in. In the past, for the Tsawwassen table, for example, Mr. Justice Lambert came in and helped Tsawwassen and Lake Cowichan First Nations to reach an agreement.

We see that as one of the priorities that the commission has to focus on. The other priority as a commission in terms of our relationship with First Nations is to support capacity building for governance. We have the everyday example of the Tsawwassen First Nation and now the Maa'nulth First Nation with treaties in place. We can learn from them what each of these First Nations needs to have in place in order to govern effectively and efficiently without having to bring in a whole bunch of other consultants to do the work for them; they can do it themselves. That has been our priority and will continue to be our priority.

We are looking to you to help us with this agenda of realizing the economic potential of treaties. Specifically, from the federal and provincial governments and from the First Nations Summit we are looking for a recommitment to the treaty process and real negotiations. Next September will be the twentieth anniversary of the B.C. treaty negotiation process. We are asking that in acknowledgement of the twentieth anniversary we have a public recommitment. We are not saying how that should be done, but we feel that it needs to be done. A message of recommitment to support negotiations as opposed to litigation needs to come from all three parties to the negotiation directly from the prime

Nous savons que nous prenons part à la négociation de traités afin d'éviter les procédures judiciaires. C'est soit la négociation, soit les procédures judiciaires. Parfois, les procédures judiciaires donnent une orientation aux négociations, mais nous préférons et nous encourageons la négociation plutôt que les procédures judiciaires. Notre commission a aussi l'intention d'agir de façon plus agressive dans ses propositions de règlement de différends aux tables de négociation qui n'auront accompli aucun progrès ou qui seront interrompues. Le rôle d'une commission des traités est d'être toujours prête à proposer des solutions et à aider dans la résolution des différends.

Un de ces différends concerne les problèmes territoriaux qui opposent les Premières nations. Il arrive que certaines revendications se chevauchent sur un territoire partagé. Bien entendu, nous recommandons aux Premières nations de régler elles-mêmes un tel litige plutôt que de s'adresser aux tribunaux pour régler ce type de différend interne. Il est probable en effet qu'après avoir dépensé des millions de dollars en frais juridiques les tribunaux conseilleront aux Premières nations de retourner à la table de négociation et de régler elles-mêmes le différend. C'est pourquoi nous les invitons à commencer à négocier elles-mêmes. Nous avons toujours affirmé que les Premières nations doivent régler de tels différends elles-mêmes, mais nous avons besoin de ressources pour les aider à le faire. Nous offrons aux Premières nations, soit un appui direct sous forme de médiation — et mon collègue le commissaire Haggard pourra vous faire part de certaines bonnes expériences de ce type de médiation pour amener les parties à conclure des ententes définitives — soit, nous leur donnons les ressources nécessaires pour faire appel à d'autres médiateurs. Par exemple, le juge Lambert a aidé les Premières nations de Tsawwassen et de Lake Cowichan à conclure une entente.

Nous considérons qu'il s'agit d'une des grandes priorités de la commission. L'autre priorité dans le domaine de nos relations avec les Premières nations est d'appuyer le renforcement des capacités en matière de gouvernance. Nous avons l'exemple de la Première nation de Tsawwassen et maintenant celui des Premières nations Maa-nulthes qui disposent de traités. Nous pouvons vérifier auprès d'elles ce dont chacune de ces Premières nations a besoin pour pouvoir gouverner de manière réelle et avec efficacité sans avoir à s'entourer d'une kyrielle de consultants pour faire le travail pour elles; elles peuvent se gouverner elles-mêmes. C'est, et cela demeurera, notre priorité.

Nous nous adressons à vous pour vous demander de soutenir ce programme visant à réaliser le potentiel économique des traités. Plus précisément, la commission sollicite de la part du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et du Sommet des Premières nations le renouvellement de leur engagement à l'égard du processus des traités et à l'égard de réelles négociations. Le mois de septembre prochain marquera le 20^e anniversaire du processus de négociation de traités en Colombie-Britannique. Nous demandons un renouvellement de l'engagement à l'occasion du 20^e anniversaire. Nous pensons que l'engagement doit être renouvelé, mais nous ne précisons pas de

minister, from the premier, and from the First Nations Summit. We need this recommitment and to have the process move forward so that the agreements in principle and the final agreements receive initialling off faster rather than slowly, as they have been before. We also recommend that First Nations deal with their overlapping claims.

Specifically, we recommend that the Government of Canada develop some way of overcoming the bureaucratic inertia that we have in this process. When I started two and a half years ago as chief commissioner, I commented after a couple of months on the job that we were not in negotiation; we were simply another program of the government. We have become a program of the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development, which is wrong. We are supposed to be in negotiation.

Because this happens over years, a real bureaucratic inertia has developed that causes lengthy delays. Federal negotiators and the whole bureaucracy seems to need to come back to Ottawa all the time to get approval on things as opposed to having the mandate to move things forward and actually close deals. We are looking for negotiators that can close deals. The negotiators need to have the authority and flexibility to be closers.

We need a commitment to transparency. We recommend that the land and cash offers made at these tables be made sooner rather than later and that we do not get bogged down in the process. First Nations are borrowing money to go through this process. As I mentioned earlier, it already adds up to \$0.5 billion, with 80 per cent in loans and 20 per cent in contributions. We have an incredible debt load that continues to build because of bureaucratic inertia and because everything is moving so slowly. We spend a lot of time moving commas in the chapter language, as opposed to making substantive deals. One way to get beyond that would be to have a more transparent process when the land and cash offer is made. For example, First Nations really cannot start dealing with their overlapping claims until they know what land is on the table. If they do not know what land is on the table until they have been in negotiations for 17 or 18 years and they have built up this incredible debt and then they have to start dealing with their neighbours, they already have all this wasted time. That is basically what we have here.

quelle manière. Un message de renouvellement de l'engagement à l'appui des négociations, par opposition aux procédures judiciaires, doit provenir directement des trois parties aux négociations soit, le premier ministre du Canada, le premier ministre provincial et le Sommet des Premières nations. Ce renouvellement de l'engagement est indispensable pour faire avancer le processus afin que les ententes de principe et les accords définitifs soient paraphés plus rapidement et ne traînent pas en longueur comme cela a déjà été le cas. Nous recommandons également que les Premières nations règlent elles-mêmes les revendications qui se chevauchent.

Nous recommandons plus précisément au gouvernement du Canada de trouver des moyens de surmonter l'inertie bureaucratique qui caractérise ce processus. Je suis commissaire en chef depuis deux ans et demi et, au bout de deux mois dans mes fonctions, je me suis rendu compte que nous n'étions pas en négociation, que nous n'étions simplement qu'un autre programme gouvernemental. La commission est malheureusement devenue une émanation du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, alors que nous étions censés prendre part à la négociation.

Étant donné que le processus prend plusieurs années, une véritable inertie bureaucratique s'installe et entraîne de longs délais. Les négociateurs fédéraux et l'ensemble des fonctionnaires semblent éprouver le besoin de revenir à Ottawa constamment pour obtenir des approbations, n'ayant pas le mandat de faire avancer les choses et de véritablement conclure des ententes. Nous avons besoin de négociateurs qui sont en mesure de conclure des ententes. Les négociateurs doivent avoir le pouvoir et la latitude de conclure des ententes.

Nous avons besoin d'un engagement envers une plus grande transparence. Nous recommandons que les concessions territoriales et pécuniaires soient faites rapidement plutôt que tardivement aux tables de négociation afin que le processus ne s'enlise pas. Les Premières nations empruntent de l'argent pour pouvoir participer au processus. Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, les dépenses se chiffrent déjà à un demi-milliard de dollars, dont 80 p. 100 sous forme de prêts et 20 p. 100 en cotisations. Notre dette est faramineuse et continue de s'alourdir à cause de l'inertie bureaucratique et à cause de la lenteur des négociations. Nous passons beaucoup de temps sur des détails mineurs et purement accessoires du libellé, plutôt que de faire véritablement porter nos efforts sur le fond. Une façon d'y remédier serait de rendre le processus plus transparent lorsque les offres territoriales et pécuniaires sont déposées. Par exemple, les Premières nations ne peuvent pas réellement commencer à régler le chevauchement des revendications tant qu'elles ne savent pas quels sont les territoires qui seront pris en considération. Si elles doivent négocier pendant 17 ou 18 ans avant de savoir quels sont les territoires sur la table, elles auront accumulé une dette incroyable. Elles auront perdu tout ce temps avant de pouvoir négocier avec leurs voisins. Voilà essentiellement où nous en sommes.

We cannot go forward for the next few years doing the same thing. It is not right. It is not good for anyone.

The federal negotiators need real mandates to negotiate. Right now they do not because of a series of multi-year planning that is going on. You all know the intent of negotiations. Right now, the federal negotiators are not able to actually go to the table to negotiate because they are held up with all of these various Canadian reviews that are being done.

I will give you an example of just a few of them that directly affect the B.C. treaty negotiations. We have right now a comprehensive claims review. We have the fiscal harmonization review going on. We have the Cohen inquiry, and before that we had the West Coast fisheries inquiry. That was put aside and the Cohen inquiry started. We have the national capacity program review, and we also have looming before us the expiration and the review of the current five-year federal budget for Canada's participation in the treaty process. This will come due in 2014.

We have all these reviews going on. The negotiators are held back because of all these reviews. They do not have a mandate to finish these things because the reviews have to happen first. We really question, are we actually in a made-in-B.C. treaty negotiation process?

We are recommending that, with your support, we can revive the spirit and the meaning of the made-in-B.C. treaty process by supporting this commitment as part of marking the twentieth anniversary of the B.C. treaty process, which is approaching in September of 2012.

Mr. Chair, that is my presentation.

The Chair: Thank you.

In your presentation, you talk about the overlaps in the territorial claims and the question of jurisdiction. Yet, on the Yale treaty, we are receiving presentation after presentation in regard to this particular treaty. Certainly in Maa-nulth and Tsawwassen there was not the same issues that surrounded them.

Ms. Pierre: There was.

The Chair: There was, but there was not to the extent that we have in the Yale case with the Sto:lo nation. The way to expedite these things is to look at something that is acceptable to all parties. In this case, I would like your comment. The issue here is fishing locations on the Fraser River. These are like oil is to Alberta; cattle are to Texas type of thing — that is, fish to our First Nations on the West Coast. I am telling you something you know.

Nous ne pouvons pas continuer de la sorte au cours des années à venir. Ce n'est pas correct et ce n'est bien pour personne.

Les négociateurs fédéraux ont besoin de véritables mandats de négocier. Actuellement, ce n'est pas le cas, en raison de la planification pluriannuelle en cours. Vous connaissez tous l'objectif des négociations. Actuellement, les négociateurs fédéraux ne peuvent pas s'asseoir à la table pour négocier, étant donné qu'ils ont les mains liées par les divers examens qui ont cours aujourd'hui au Canada.

Je vais vous citer en exemple quelques-uns de ces examens qui touchent directement les négociations de traités en Colombie-Britannique. On procède actuellement à un examen des revendications globales. Il y a l'examen pour l'harmonisation des politiques budgétaires. Nous avons la commission d'enquête Cohen et avant cela, il avait l'enquête sur les pêches de la côte Ouest. Celle-ci a disparu lorsqu'a été instituée la commission d'enquête Cohen. Nous avons l'examen national du programme de renforcement des capacités et il faut s'attendre bientôt à l'expiration et à l'examen du budget quinquennal actuel du gouvernement fédéral relatif à sa participation au processus des traités, qui expire en 2014.

Toutes ces révisions actuellement en cours ont pour conséquence d'entraver le travail des négociateurs, car ils n'ont pas le mandat de conclure des traités, puisqu'il faut d'abord terminer les examens. Il est permis de se demander si nous participons vraiment à un processus de négociation de traités en Colombie-Britannique.

Nous recommandons, avec votre aide, de faire revivre l'esprit et l'intention du processus des traités conçu en Colombie-Britannique en appuyant ce renouvellement de l'engagement à l'occasion du 20^e anniversaire du processus des traités en Colombie-Britannique, anniversaire qui aura lieu en septembre 2012.

Monsieur le président, ainsi se termine mon exposé.

Le président : Merci.

Dans votre présentation, vous avez parlé des chevauchements des revendications territoriales et de la question de la compétence. Pourtant, dans le cas du traité Yale, nous recevons d'innombrables documents concernant ce traité en particulier. Dans le cas des traités avec les Premières nations Maa-nulthes et de Tsawwassen, les questions n'étaient pas les mêmes.

Mme Pierre : Mais si.

Le président : Peut-être, mais pas avec la même envergure que dans le cas des nations Yale et Sto :lo. Pour accélérer les choses dans de telles situations, il faut envisager des solutions acceptables pour toutes les parties concernées. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Le litige portait ici sur les zones de pêche dans le fleuve Fraser. Pour les Premières nations de la côte Ouest, la pêche a autant d'importance que le pétrole en Alberta ou l'élevage au Texas. Vous le savez mieux que moi.

In the spirit of that, have you any suggestions as to how we can deal with this in an expeditious and efficient manner?

Ms. Pierre: Yes. I will start the answer and then I will ask my colleague Mr. Haggard to speak to that also. He does have the direct experience of Maa-nulth. I will let him explain because it was a volatile situation also.

The Chair: I know there was a fellow by the name of Dennis, one of the chiefs. Go ahead.

Ms. Pierre: With Yale and Sto:lo, the situation is such that these fishing sites had, over the last 130 years, already been impacted by the creation of the Yale Indian reserve. These are historic fishing sites that go back thousands of years. They are right in the middle of the Indian reserve. When an Indian band wants to get into the treaty process, the treaty process has said that it is open for either individual bands or groups of Indian bands that form a nation. When Yale and Sto:lo entered the treaty process, they were already dealing with this issue that had been created by the formation of the Indian reserve. Over the years, they have been able to mansion how they can have access to those fishing sites on the Indian reserve.

It is now up to Yale and Sto:lo — and, again, this is what we are saying, namely that we encourage the First Nations to deal with these issues themselves — to continue to find ways of having those historic fishing sites available for all people that have the traditional use of those fishing sites. This particular situation has not been created by the treaty process. It was created when the Indian reserve was first set up. They need to deal with that. They need to figure out how they will use that collectively, like they always have for thousands of years, before the Indian reserve was formed.

Dave Haggard, Commissioner, British Columbia Treaty Commission: The Maa-nulth and Tseshaht First Nation were a matter of about six weeks before the celebration for the implementation of the Maa-nulth treaty, when we approached both the Tseshaht and the Maa-nulth to see if we could not assist them in finding some resolve to the problem. You can almost overlay the two groups into the same territory down in the Alberni Inlet and the Broken Group Islands.

We started discussions and it took us six weeks. It was probably the quickest mediation that ever happened with First Nations of that nature. They signed an accord with the five nations in the Maa-nulth treaty and the Tseshaht First Nation. The celebration went ahead without any protests or arguments or any more court challenges.

Unfortunately, when you get into the Yale situation and the Sto:lo, the dynamics are always changing. We have worked to the point where Yale has a desire to sit down and find a solution. We just got a phone call this week about one part of Sto:lo wanting to

Compte tenu de tout cela, pouvez-vous nous dire comment nous pourrions régler un tel litige de manière prompt et efficiente?

Mme Pierre : Certainement. Je vais répondre en premier et je vais ensuite demander à mon collègue M. Haggard de vous donner aussi son point de vue. Il a participé directement dans le cas du traité avec les Premières nations Maa-nulthes. Je vais lui laisser le soin de vous expliquer, parce que la situation était là aussi explosive.

Le président : Je sais qu'un des chefs s'appelait Dennis. Allez-y.

Mme Pierre : Dans le cas du litige entre les Premières nations Yale et Sto :lo, ces secteurs de pêche avaient déjà été perturbés, depuis 130 ans, par la création de la réserve indienne Yale. Ces secteurs de pêche historiques étaient fréquentés depuis des milliers d'années. Ils se trouvaient juste au milieu de la réserve indienne. Le processus des traités est ouvert aux bandes indiennes ou aux groupes de bandes indiennes qui forment une nation. Quand les nations Yale et Sto :lo ont entamé le processus des traités, elles s'étaient déjà penchées sur cette question entraînée par la création de la réserve indienne. Au fil des années, elles ont été en mesure de définir l'accès à ces zones de pêche sur la réserve indienne.

Il incombe donc aux Premières nations Yale et Sto :lo de continuer à négocier pour trouver un moyen de laisser ces zones de pêche accessibles à toutes les personnes qui en avaient traditionnellement l'usage. Nous encourageons toutes les Premières nations à agir dans ce sens, c'est-à-dire à résoudre elles-mêmes leurs différends. Dans ce cas particulier, le litige a été causé par le processus des traités, au moment où la réserve indienne a été créée. Les Premières nations doivent régler ces différends et trouver un moyen d'utiliser ces ressources collectivement comme elles l'ont toujours fait pendant des milliers d'années, avant la création de la réserve indienne.

Dave Haggard, commissaire, Commission des traités de la Colombie-Britannique : Il restait environ six semaines aux Premières nations Maa-nulthes et Tseshaht avant la célébration de la mise en œuvre du traité avec les Maa-nulth, lorsque nous avons pris contact avec les deux nations afin de leur proposer de les aider à trouver une solution au problème. Les deux groupes occupent pratiquement le même territoire dans l'inlet Alberni et l'archipel Broken Group.

Nous avons entamé les discussions et le processus a duré six semaines. C'est probablement la médiation la plus rapide de cette nature avec des Premières nations. Elles ont signé un accord avec les cinq nations dans le traité avec les Premières nations Maa-nulthes et avec la Première nation Tseshaht. Les célébrations sont allées de l'avant sans protestation ni contestation devant les tribunaux.

Malheureusement, dans le cas des nations Yale et Sto:lo, la dynamique change sans cesse. Nous étions arrivés au point où la nation Yale acceptait de se mettre à table afin de trouver une solution. Cette semaine, nous avons reçu un coup de téléphone de

talk about finding a solution. We have been working for quite a few months to try to convince the other Sto:lo group that we should sit down and see if we can find a mediated settlement. You are right when you say that it is about fish. It is about access to the river. The family ties between all of those nations play a huge part as well because there have been some parts of the old reserves where Sto:lo have fished and have actually built cabins and have fished on the Yale reserves that now are treaty settlement lands. There is a solution there. It is about access to the river.

I believe that that solution will not be reached until after the treaty is between ratification and implementation. Right now, the Sto:lo nation is putting all their efforts into lobbying the federal government to not pass it in government. I think that is making them feel that if they have that one last kick at the cat, if you will, that they will have the opportunity then to change things and change the treaty itself, which does not help us find the solution.

They have to have the feeling that the only place to go is to sit down and negotiate between those nations what access to the river will look like. We think it is there. We think it can be done between ratification and implementation, in that period of time, because they know they will not win it in the courts.

Senator Campbell: I have always wondered that, when you go into the treaty process, there has to be a commonality among issues, be it land, resources, language, all of this. I know of Mr. Haggard's prowess at negotiating.

I have a couple of questions. The first is that when you look at the treaties that are already there, is it not possible to bring the First Nation to the table and say, "Okay, here are our issues. What are your issues?" Sign off on all the ones you agree on, figure out which ones could be deal breakers, and then negotiate the rest of them and then go to the deal breaker. The successes you had have been dramatic, and there have to be things that we have learned from that that will push the process along. Is that possible? Can we use examples of what has already taken place to make it speed up?

Ms. Pierre: Yes. The short answer to that is yes, there are examples. There are lessons to be learned from Tsawwassen and from Maa-nulth. I agree that, when you enter into negotiations, everyone states their interests, and then you try to figure out how you get to the point of meeting everyone's interests to a certain degree. Some people will be less happy than others in meeting those interests. What we encourage is that type of negotiation as opposed to what is happening, where we have, in particular, the chief negotiators from the federal government coming in with positions as opposed to interests. When you come in with a position, it is natural for the other parties to also say, "Well, if that is your position, this is my position." Pretty soon you are going nowhere.

la part d'un groupe de la nation Sto:lo qui accepte de chercher une solution. Nous avons travaillé pendant plusieurs mois pour tenter de convaincre l'autre groupe et nous devrions nous asseoir à la table afin de trouver un règlement négocié. Vous avez raison de dire qu'il s'agit d'un litige qui concerne le poisson. C'est aussi une question d'accès au fleuve. Les liens familiaux entre toutes ces nations jouent également un rôle important, étant donné que les Sto:lo pêchent dans certains secteurs des anciennes réserves et ont même construit des cabanes et pêché dans les réserves des Yale qui ont fait l'objet d'un règlement territorial par traité. Il existe une solution qui porte sur l'accès au fleuve.

Je crois que l'on ne pourra atteindre cette solution qu'une fois que le traité sera entre le stade de la ratification et de la mise en œuvre. À l'heure actuelle, la nation Sto:lo déploie tous ses efforts de lobbying auprès du gouvernement fédéral pour bloquer l'adoption finale par le gouvernement. Je pense qu'elle joue ses dernières cartes, si l'on veut, en vue de modifier la situation et de changer le traité lui-même, ce qui ne nous aide pas à trouver la solution.

Il faut que les parties au litige comprennent que la seule issue est de négocier ce que devrait être l'accès au fleuve. Selon nous, c'est la solution. Nous pensons que cela peut être fait entre le moment de la ratification et celui de la mise en œuvre, parce que les parties savent qu'elles ne pourront pas avoir gain de cause au tribunal.

Le sénateur Campbell : J'ai toujours pensé que lorsqu'on s'engage dans le processus des traités, il faut pouvoir compter sur une communauté de perception au niveau des terres, des ressources, de la langue, et cetera. Je sais que M. Haggard est un as de la négociation.

J'aimerais vous poser quelques questions. Tout d'abord, dans le cas des traités existants, n'est-il pas possible de faire venir une Première nation à la table et dire : « Voici ce que nous demandons. Quelles sont vos propres revendications? » Il faut passer en revue tous les points sur lesquels on est d'accord, répertorier les questions ouvrant la voie à un nouvel accord et, avant d'y revenir, négocier les autres points. Vous avez obtenu des succès spectaculaires et nous avons appris au passage certains détails qui activeront le processus. Est-il possible de se servir d'exemples existants pour accélérer le processus?

Mme Pierre : Oui, je peux dire d'emblée qu'il existe des exemples. On peut tirer des leçons des accords avec les Tsawwassen et les nations Maa-nulthes. Je suis d'accord pour dire qu'au début des négociations, chacun expose ses intérêts et l'on s'efforce par la suite de respecter jusqu'à un certain point les intérêts de tous. Certains seront moins satisfaits que d'autres des résultats obtenus. Nous encourageons ce type de négociation plutôt que l'attitude des négociateurs en chef du gouvernement fédéral qui s'assoient à la table et exposent leur position plutôt que leurs intérêts. Lorsqu'une des parties présente sa position, il est naturel pour les autres parties d'en faire de même. Cette façon de faire ne mène à rien.

In the ideal situation, where you can deal with your interests, one of those interests, though, will be fish. I have to tell you that that is a really big one. In British Columbia, it is the major issue that will be dealt with for probably 80 per cent of the First Nations, and certainly those who are at the treaty table. We have not had a federal fish mandate for going on seven years now. It is not acceptable.

We had the Pearse report way back when. When I started, we were in the middle of something called the West Coast fisheries review. I have a serious question about that, which we will be asking Fisheries, because we are meeting with them this week. They are saying that once the Cohen review is done, we will be able to get back on track. We do not quite agree with that, because once the Cohen review is done, it will take a couple of years to figure out what to do with the Cohen review. Then what do we do with the West Coast fisheries review? Whatever happened to that? Do we then bring that forward and continue on that review? All we have been doing is reviews, so we have not had a fish mandate.

It has been difficult for us to agree on what are our interests in fish and then how can we negotiate a fish chapter with Tsawwassen, with Maa-nulth and with Yale. They were all exempt. They were able to go ahead, even though these reviews were on. We made recommendations that other First Nations would also be exempt: Sliammon, Yekooche, In-SHUCK-ch. We now have the initialling of the Sliammon. We did not have the fish. It was not taken off the table for Yekooche.

Right now, I really do not know what we will have. We got some language from the federal government in January, when Chuck Strahl was still the minister, about "carve-out," but we have not seen that actual language at any of the tables. If we could see that language, it would be helpful. Again, you would kind of meet those interests.

Senator Campbell: From my point of view, the word "review," any time it is tied in government, is simply a stalling tactic.

Ms. Pierre: Thank you.

Senator Campbell: I believe there is no reason why a review should have to stop ongoing negotiations. As you say, it is all about fish, no matter where you are. My home is in the Penelakut First Nation. For members of the committee, if you ever question how serious fish are, we had a huge run of sockeye last year. The Penelakut are part of a much larger treaty group, but they believe their land is Southern Gulf Islands, east coast of Vancouver Island, and they believe they go all the way up to Yale, which is

Dans la situation idéale où l'on peut exposer ses intérêts, il s'avère que la pêche figure dans cette liste d'intérêts. Je peux vous dire que c'est un aspect très important. En Colombie-Britannique, c'est l'enjeu majeur pour probablement 80 p. 100 des Premières nations et certainement pour celles qui s'assoient pour négocier des traités. Or, depuis sept ans maintenant, le gouvernement fédéral n'a donné aucun mandat pour négocier dans le domaine des pêches. C'est inacceptable.

Il y a très longtemps, il y a eu le rapport Pearse. Quand j'ai commencé, nous étions en plein milieu du processus appelé examen des pêches de la côte Ouest. Je me pose de sérieuses questions à ce sujet et je vais en parler au ministère des Pêches dont nous allons rencontrer les représentants cette semaine. On nous dit que tout reviendra à la normale lorsque la commission Cohen aura terminé ses travaux. Nous ne partageons pas tout à fait ce point de vue, parce que lorsque la commission Cohen aura présenté son rapport, il faudra encore deux ans pour décider quelles recommandations appliquer. Et que fait-on de l'examen des pêches de la côte Ouest? Qu'est-il arrivé à ces recommandations? Devons-nous les ressortir et nous pencher à nouveau sur cet examen? Les examens se succèdent aux revues et nous n'avons jamais eu de mandat en ce qui a trait à la pêche.

Il est difficile pour nous de déterminer quels sont nos intérêts dans le domaine de la pêche et ensuite de négocier un chapitre sur la pêche avec les nations Tsawwassen, Maa-nulth et Yale. Ces nations sont toutes exemptées. Elles peuvent toutes poursuivre leurs activités de pêche même si ces examens sont en cours. Nous avons demandé que d'autres Premières nations soient également exemptées : les nations Sliammon, Yekooche, In-SHUCK-ch. Nous attendons maintenant la ratification de l'entente avec la nation Sliammon. Il n'a pas été question de la pêche. Cette question était sur la table pour les négociations avec la nation Yekooche.

En ce moment, je ne sais pas exactement ce que nous avons. En janvier, lorsque Chuck Strahl était encore ministre, le gouvernement fédéral a parlé de dispositions « sur mesure », mais on ne nous a jamais donné de précision à ce sujet. Ce serait utile d'avoir un texte. Ce serait une façon de protéger les intérêts.

Le sénateur Campbell : À mon avis, chaque fois que le gouvernement utilise le terme « examen », c'est tout simplement pour temporiser.

Mme Pierre : Merci.

Le sénateur Campbell : Selon moi, il n'y a aucune raison de suspendre les négociations en cours pour se livrer à un examen. Comme vous l'avez dit, c'est toujours le poisson qui est partout le plus important. J'habite dans la Première nation Penelakut. J'aimerais dire à mes collègues du comité que le poisson est vraiment très important. L'an dernier, nous avons eu énormément de saumons rouges. Les Penelakut font partie d'un groupe plus grand visé par un traité, mais ils affirment que leur territoire se

up the Fraser River. They all went over fishing, and the Musqueam threw them off the river because they said this was not their traditional land. It goes on back and forth.

In saying that, with regard to the reviews, I cannot understand why you announce a review that throws a monkey wrench into the process. It basically brings it right to a dead stop.

How do Indian Affairs and Fisheries relate in this? Do they relate like this, where they are all trying to move forward and help, or are they sitting off in their own bailiwicks? My personal opinion is that Fisheries has no idea where the salmon go once they leave the Fraser. None, period. We do not have the capability of understanding that. Every time we try to frame it and understand where they go, it just gets more muddled and confused. I would like to know how INAC and Fisheries are participating in this.

Ms. Pierre: We do not get the sense that there is a lot of real joint work in this. From what we can gather, it seems that when Fisheries is involved in their various reviews, they are quite territorial about that. They are there to do their fisheries review, and that was the West Coast fisheries review. When I came on the scene, we were in the middle of that. Now, of course there is the Cohen review. There does not seem to be a way to really get the various departments to work together.

However, it is not just Fisheries and Indian Affairs. One of the recommendations we make in our annual report, of which you have a copy, is that we really need to have a way of having all the various ministries that have an impact on the treaty process to have a way that they can work together. When the table reaches agreement on a chapter or they reach an agreement in principle, then it has to go to so many different departments to be worked through — through DOJ, Fisheries, Indian Affairs and Treasury. It goes all over the place.

Senator Campbell: My question is: Why are these people not all part of the working group to start with? You move into a room, and part of that group is everyone who has an interest, and that includes government agencies. It should be these government agencies sitting down and saying, “I do not have a problem with this. This works for me.” Do it quickly. They have staff coming out the yingyang. I do not understand that.

Ms. Pierre: We do not get the sense that that is what happens, but that is what should happen. Definitely we agree with that. If we really had that kind of cooperation happening, as a treaty commission, in reviewing our files, we know that we could have upwards of 16 treaties in the next three to five years. However, we

situé dans le secteur des Southern Gulf Islands, le long de la côte Est de l'île de Vancouver et ils estiment qu'il remonte jusqu'à Yale, soit dans le cours du fleuve Fraser. Ils y sont allés pêcher, mais les Musqueam les ont repoussés, sous prétexte que ce n'était pas leur territoire traditionnel. Chacun défend son territoire.

Cela étant dit, quand on instaure un examen, cela revient à jeter une clé à molette dans le processus. Tout se bloque instantanément.

Qu'en pensent le ministère des Affaires indiennes et le ministère des Pêches? Est-ce qu'ils ont conscience de cela et est-ce qu'ils essaient de faire quelque chose pour aider, ou est-ce qu'ils restent campés sur leur quant-à-soi? À mon avis, le ministère des Pêches n'a absolument aucune idée de la direction que prend le saumon une fois qu'il a quitté le fleuve Fraser. Absolument aucune idée. Nous n'avons pas les moyens de le comprendre. Chaque fois que nous y réfléchissons, la question devient de plus en plus confuse. J'aimerais savoir ce que AINC et le ministère des Pêches font de tout cela.

Mme Pierre : Nous n'avons pas l'impression qu'il y a une véritable collaboration dans ce domaine. D'après ce que nous croyons savoir, le ministère des Pêches a un comportement plutôt territorial lorsqu'il effectue de tels examens. Il ordonne à ses fonctionnaires d'examiner les pêches, comme ce fut le cas pour l'examen des pêches de la côte Ouest. Lorsque je suis entrée en fonction, ils étaient en plein examen. Et maintenant, bien entendu, il y a la Commission Cohen. Il ne semble pas possible de trouver un moyen de faire collaborer les divers ministères.

Mais cela ne se limite pas au ministère des Pêches et à celui des Affaires indiennes. Dans notre rapport annuel, dont vous avez reçu un exemplaire, nous recommandons notamment d'amener les divers ministères à trouver un moyen de collaborer afin d'exercer une influence sur le processus des traités. Une fois que l'on obtient une entente à la table de négociation sur un chapitre ou qu'on conclut une entente de principe, il faut que le document soit soumis à de nombreux ministères différents — Justice, Pêches, Affaires indiennes et Conseil du Trésor. L'entente doit faire le tour de tous ces ministères.

Le sénateur Campbell : Ma question est la suivante : Pour commencer, pourquoi tous ces gens ne font-ils pas partie du groupe de travail? Il y a des gens dans une pièce et une partie d'entre eux ont un intérêt dans la question. C'est le cas notamment des organismes gouvernementaux. Ces organismes devraient s'asseoir à la table et indiquer si tel ou tel aspect leur convient ou leur pose problème. Il faudrait que tout cela soit réglé rapidement. Ils ont du personnel en pagaille. Je ne comprends pas cela.

Mme Pierre : Nous n'avons pas l'impression que cela se passe de cette manière et pourtant, c'est ainsi que l'on devrait procéder. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Si une commission des traités comme la nôtre pouvait compter sur une telle collaboration dans l'examen de nos dossiers, nous savons que

have to get some real work done in order to reach that. I guess the question is: Do we really want treaties or not? Do we want that economic stimulus that we can get from those treaties?

Senator Patterson: I found the presentation excellent and clear, and your recommendations are clear. I really wish we could do something about bureaucratic inertia in Indian Affairs. We are all too familiar with it, I think, in our work, but it needs to be said.

I do believe that the principle of moving from the social to the economic agenda is good for Canada. It resonates with our government, it resonates with the enlightened leadership of First Nations, and that is music to my ears.

I will ask maybe a simplistic question, but I was very interested in what you said about the federal negotiators taking a positional approach and also not being transparent with their mandate on land and money. There is another approach to negotiating, and it is the Harvard school. It is interest-based negotiating. Do we need to tell Aboriginal Affairs, from the top, that the interest-based approach will succeed and that the confrontational approach is dated, ineffective and inappropriate? There is an interest-based approach to negotiating. Do the feds need to be told that?

Ms. Pierre: I would hope not. When we signed onto this process 19 years ago it was with that intention. We all had an interest in avoiding litigation in British Columbia. That is our interest, so we figure out how to do that. We negotiate a treaty. Of course, the courts were also telling us to go back and negotiate rather than litigate. We all have that particular interest. Over the years, the style of negotiation was to determine your interest and figure out how everyone could reach a comfortable level. It might not be to the degree they wanted but no party was left behind. However, that style does not seem to exist anymore. Is it a requirement that federal negotiators are given the direct instruction of interest-based negotiations? It could very well be that that is needed.

Senator Patterson: We will give them all copies of *Getting to Yes*. I believe in that. It is my Bible.

Capacity is a huge issue across Canada. It is a big story in Nunavut, where I work. You said you learned from the Tsawwassen experience and others. Could you tell me a bit about how that went, what was learned and what strategies were used? I think you suggested that it is a good story.

nous pourrions boucler 16 traités au cours des trois à cinq prochaines années. Cependant, avant d'y parvenir, il y a un vrai travail à faire. Il faut se poser les questions suivantes : Est-ce que nous voulons ou non signer des traités? Est-ce que nous souhaitons disposer de cette mesure de stimulation économique que peuvent nous offrir les traités?

Le sénateur Patterson : Votre exposé m'a paru excellent et clair, de même que vos recommandations. J'aimerais que nous puissions trouver un remède à la lenteur bureaucratique des Affaires indiennes. C'est une situation que nous ne connaissons que trop bien et qu'il faut dévoiler au grand jour.

Je suis convaincu que le passage du programme social au programme économique serait excellent pour le Canada. Une telle démarche convient à notre gouvernement, convient aux chefs éclairés des Premières nations et me plaît beaucoup personnellement.

Je vais poser une question qui pourra vous paraître simpliste, mais j'ai été très intéressé par ce que vous avez dit au sujet des négociateurs fédéraux qui adoptent une approche consistant à présenter des positions et qui ne sont pas transparents quant au mandat qu'ils ont reçu pour négocier les dimensions territoriales et pécuniaires. Il existe une autre approche de la négociation, celle de l'école Harvard. Cette approche met de l'avant la négociation fondée sur les intérêts. Est-il besoin de rappeler aux fonctionnaires des Affaires autochtones, en commençant par le sommet de la hiérarchie, que l'approche fondée sur les intérêts donne de bons résultats alors que l'approche conflictuelle est démodée, inefficace et inadaptée? La négociation fondée sur les intérêts des parties existe. Est-il besoin de le rappeler au gouvernement fédéral?

Mme Pierre : J'espère que non. Lorsque nous avons accepté ce processus, il y a 19 ans, nous avions cette optique. En Colombie-Britannique, nous avions tous intérêt à éviter les poursuites judiciaires. C'est dans notre intérêt et nous avons défini une façon de le faire. Nous négocions un traité. Bien entendu, les tribunaux nous ont toujours dit de retourner à la table de négociation plutôt que d'entamer des poursuites. Nous avons tous un intérêt particulier. Au fil des années, le style de négociation a consisté à déterminer les intérêts des parties et à définir la zone de confort de chacun. Ce n'était peut-être pas parfait en tous points, mais personne n'a été laissé pour compte. Malheureusement, ce style ne semble plus exister. Est-il nécessaire de donner aux négociateurs fédéraux des instructions directes sur les négociations fondées sur les intérêts? Ce pourrait très bien être nécessaire.

Le sénateur Patterson : Je vais leur donner à tous un exemplaire de *Comment réussir une négociation*. Je ne jure que par ce livre. C'est ma bible.

Le renforcement des capacités est un enjeu énorme partout au Canada, notamment au Nunavut, où je travaille. Vous nous avez dit que vous avez tiré des leçons de l'exemple de la Première nation de Tsawwassen et d'autres. Pouvez-vous me dire comment cela s'est passé, quelles leçons vous en avez tirées et quelles stratégies ont été utilisées? Je pense que vous avez dit vous-même que vous en avez tiré des leçons utiles.

Ms. Pierre: Yes. It is a good story in terms of helping other First Nations prepare for treaty. It is a hard story in terms of Tsawwassen First Nation and what they had to go through. As you move out of agreement in principle and start to narrow down, you know which areas the First Nation will have governing responsibility for. It is at that point that you need to start planning for your human resource capacity to meet those responsibilities taken over in a treaty. Once you have the effective day, a whole public service is in place to service that treaty.

We have been able to speak quite at length. We have invited Chief Kim Baird to come to some of the major conferences and workshops we have had. She is very open in sharing her experience and what they had to go through. The message from Chief Kim Baird is that it is hard work but it has to be done. No one else can do it except the First Nation that will implement that treaty.

Taking that message and Mr. Haggard's experience with the Maa-nulth First Nation, we were then able to start supporting First Nations at that introductory step of doing a review of what you will need, where you will go in treaty, who you will need when you implement your treaty, who you have now, who you can start training up to those positions, and what other positions you need to create.

We have this tool. We have had the support of Aboriginal Affairs in preparing the tool, and now we look to the federal and provincial governments to provide financial resources so we can introduce the tool into the community where they can start using it. There is a tremendous amount of interest. It is just finished now but when it was still in draft, we did a workshop with the three First Nations that are at the final agreement: Yale, In-SHUCK-ch and Sliammon. We brought them together and found this tool helpful. Now, we have lots of requests from other First Nations.

This is the first level of a self-assessment, but we have made sure that once they do that, they know where to go then to start getting the training that they need. We have a good burgeoning program in British Columbia called the First Nations Public Service headed by Christa Williams. She has a tremendous amount of energy in terms of capacity building for First Nations. After we do our first level of assessment, First Nations can work with the First Nations civil service to start filling up the spots that they have.

Mme Pierre : Oui. Ces exemples ont été positifs dans le sens qu'ils nous ont permis d'aider d'autres Premières nations à se préparer à des négociations de traités. Par contre, le processus n'a pas été facile pour la Première nation de Tsawwassen. Lorsqu'on travaille à partir de l'entente de principe et que l'on commence à préciser les choses, les secteurs qui relèveront de la responsabilité gouvernementale de la Première nation commencent à se définir. C'est à ce moment qu'il faut commencer à planifier les capacités en ressources humaines pour pouvoir répondre aux responsabilités qui seront dévolues à la Première nation après la conclusion du traité. Le jour de l'entrée en vigueur, on dispose ainsi d'une fonction publique capable de veiller à la mise en œuvre du traité.

Nous avons été en mesure d'en parler abondamment. Nous avons invité la chef Kim Baird à assister à quelques-unes des grandes conférences et aux ateliers que nous avons organisés. Elle partage volontiers son expérience et n'hésite pas à parler des difficultés qu'ils ont dû surmonter. La chef Kim Baird nous dit que ce n'est pas facile, mais que l'on ne peut pas échapper à ce travail. Personne d'autre ne peut faire ce travail à la place de la Première nation qui devra mettre en œuvre le traité.

Forts de ce message et de l'expérience de M. Haggard avec les Premières nations Maa-nulthes, nous avons été en mesure de commencer à appuyer les Premières nations aux premières étapes visant à déterminer les besoins, les objectifs recherchés dans le cadre du traité, les effectifs nécessaires pour appliquer le traité, les effectifs dont on dispose actuellement, les personnes que l'on peut commencer à former pour occuper de tels postes et quels sont les autres postes qu'il faudra créer.

Nous avons cet outil que les Affaires autochtones nous ont aidés à mettre au point. Et aujourd'hui, nous nous tournons vers les gouvernements fédéral et provincial pour nous fournir les ressources financières qui nous permettront de diffuser cet outil dans les collectivités qui pourront le mettre en application. Cet outil a suscité un énorme intérêt. Il est maintenant au point, mais alors qu'il était encore en préparation, nous avons fait un atelier avec les trois Premières nations qui sont au stade de l'accord définitif : les nations Yale, In-SHUCK-ch et Sliammon. Ensemble, nous avons constaté que cet outil était utile. Maintenant, nous recevons beaucoup de demandes de la part d'autres Premières nations.

C'est le premier degré de l'autoévaluation, mais nous nous assurons que par la suite, les Premières nations savent où se diriger pour obtenir la formation dont elles ont besoin. En Colombie-Britannique, nous disposons d'un nouveau et excellent programme, le First Nations Public Service, que dirige Christa Williams. Elle déploie une énergie extraordinaire pour le renforcement des capacités dans les Premières nations. Après l'évaluation préliminaire, les Premières nations peuvent collaborer avec le First Nations Public Service pour combler les lacunes qui ont été décelées.

Senator Brazeau: Good morning and thank you for being here. I must say, we have heard a lot of refreshing words coming from a province where there have been no historical treaties. I appreciate a lot of the challenges that you face in B.C. You have been a lot more progressive than we have been in Quebec, unfortunately.

Three things that you said stuck in my mind. First, you talked about realizing the full benefits and opportunities out there for First Nations in terms of the treaty-making process resulting in treaty. Second, you talked about the responsibility of First Nations in dealing with some internal issues at the forefront when initiating a treaty process and negotiations. Third, you talked about an economic agenda as well. Those three things stuck in my mind. Obviously, I support that wholeheartedly.

However, I must be blunt and ask a question. When you hear politicians speak, sometimes you know their intentions. That happens on both sides. I have had experience dealing with both Liberal and Conservative ministers of Aboriginal Affairs. Often you will hear nice words and sense their intent to move forward. However, in dealing with some AAND negotiators, or with AAND in general, at times the direction is not the same or perhaps they are not on the same page as the minister whom they serve at any given time.

Would you say that one of the issues is a lack of political will to get things done well and on a fair basis? Do you think it is simply a case of the age-old AAND culture or perhaps a combination of both?

Ms. Pierre: It is probably a combination of both. In particular, Aboriginal Affairs has a long history and culture of trying to find answers to the social ills of First Nations rather than having a partnership based on helping to develop an economic base that will allow First Nations to deal with their social issues.

I do not even know what the budget of Aboriginal Affairs is anymore. It is huge and 99 per cent of it goes to social areas. I understand that the little bit we have in economic development will be cut again. We continue to dig ourselves deeper and deeper into this hole; and we have to stop. We have to start filling the hole with economic stimulus.

In terms of the relationship between ministers and the actions of the department, I gave you an example a few minutes ago where in January 2010, Minister Strahl tabled with the principals — the province and the First Nations. We chair those meetings and are the keeper of the process. We all heard the minister say that carve-out language is available for Fisheries, which is a major part of the negotiations in British Columbia. However, we have yet to see that carve-out language. We all applauded Minister

Le sénateur Brazeau : Bonjour et merci d'être venus. Je constate que vous nous apportez beaucoup de nouvelles encourageantes d'une province où aucun traité historique n'avait été signé. Je prends la mesure des défis que vous devez surmonter en Colombie-Britannique. Vous avez été beaucoup plus progressistes que nous ne l'avons été au Québec, hélas.

Vous avez dit trois choses qui m'ont frappé. Tout d'abord, vous avez parlé de réaliser tous les avantages et de tirer parti de toutes les possibilités offertes aux Premières nations par la participation au processus de négociation aboutissant à un traité. Deuxièmement, vous avez parlé de la responsabilité des Premières nations de régler certaines questions internes dès le départ lorsqu'elles se lancent dans un processus de traité et des négociations. Troisièmement, vous avez parlé également d'un programme économique. J'ai retenu ces trois aspects que, bien entendu, j'appuie complètement.

Cependant, je dois être direct et vous poser une question. Lorsqu'on écoute des politiciens parler, on devine parfois leurs intentions, quel que soit leur parti politique. J'ai traité avec des ministres des Affaires autochtones tant libéraux que conservateurs. Souvent leurs paroles sont positives et reflètent leur intention d'aller de l'avant. Cependant, lorsque l'on traite avec les négociateurs d'AADNC ou avec le ministre en général, la volonté n'est pas la même, ou les fonctionnaires ne sont pas au même diapason que le ministre dont ils relèvent pour le moment.

Êtes-vous prête à dire qu'un des problèmes tient au manque de volonté politique de bien faire les choses et de manière équitable? Pensez-vous qu'il s'agit tout simplement de la culture traditionnelle d'AADNC ou peut-être d'une combinaison des deux?

Mme Pierre : C'est probablement une combinaison des deux. On connaît bien en particulier l'histoire et la culture des Affaires autochtones qui ont toujours préféré trouver des réponses aux problèmes sociaux des Premières nations plutôt que de leur proposer un partenariat consistant à les aider à mettre en place une base économique qui aurait permis aux Premières nations de trouver elles-mêmes une solution à leurs problèmes sociaux.

Je ne sais même plus quel est le budget des Affaires autochtones, mais je sais qu'il est énorme et que 99 p. 100 est consacré au domaine social. Je crois savoir que le maigre budget qui est consacré au développement économique sera à nouveau réduit. Nous continuons à nous enfoncer de plus en plus et il faut que cela cesse. Nous devons remonter la pente grâce à des mesures de stimulation économique.

Quant au manque d'harmonisation entre les discours des ministres et les actions du ministère, je vous ai donné, il y a quelques minutes, l'exemple du ministre Strahl qui a rencontré, en janvier 2010, les principales parties intéressées — la province et les Premières nations. Nous présidons ces réunions et nous dirigeons le processus. Nous avons tous entendu le ministre annoncer des dispositions sur mesure pour les pêches, secteur important des négociations en Colombie-Britannique. Cependant, nous

Strahl. It was really good. It was the right thing to do. However, I do not know why it has to take so long for us to get that language on the table.

We understand that recognition language has been developed, and again it goes back to transparency. When that language is developed, it would be helpful if it were available at all the tables. It is part of this positional negotiation where it is only presented at one table and they figure it out and it leaks out to everyone else. If we could just get that language out there, it would be so much more helpful to the table and to the negotiations in general.

Senator Brazeau: Do you believe AANDC is the right department or that those individuals within the department who negotiate should be the ones actually doing the negotiating on behalf of the Government of Canada? If your answer is in the negative, what should replace it so that, perhaps, it is more independent — and I am talking hypothetically in the future — and would create a wave of greater support amongst First Nations into buying into whatever process that would be established as opposed to the current AANDC process that is established?

Ms. Pierre: As a quick answer, because my colleague also wants to have a word on that, I have a really difficult time in supporting a lot of what is presently the culture of what happens within Aboriginal Affairs, just because of what I said earlier. I think they are too steeped in this culture of holding our hands. The problem is that they hold both of them, so we cannot do anything. They have to at least let one go.

Mr. Haggard: I remember when the free trade agreement was negotiated with the United States. Whether I agreed with it or not was immaterial. It was done in a much different fashion than today. There was a body that was created that did the negotiations, and it worked. They got a deal. That is no different than we run into with AANDC today.

To give you a quick example, the federal government took a position at the table and the First Nation caucus came back and gave them exactly what they wanted. The chief negotiator for the federal government said, "That is very good. Now I have to take it back into my system." What happens? Another eight months before we get an answer on that one issue. It was their language. It was their request at the table that it take place in that venue. It is now lost in the quagmire of AANDC again. That is the issue that we try to deal with at the negotiating tables with First Nations. You cannot even capitulate with grace and get anywhere. It goes round and round.

attendons toujours de voir la mise en application de ces dispositions. Nous avons tous applaudi le ministre Strahl. Nous étions enthousiastes et c'était la bonne chose à faire. En revanche, je ne sais pas pourquoi il faut tant de temps pour passer de la parole aux actes.

Nous savons qu'il existe un langage de la reconnaissance, mais, là encore, il souffre d'un manque de transparence. Puisque ce langage existe, il serait utile qu'il soit utilisé à toutes les tables de négociation. Il est utilisé dans le cadre des négociations basées sur les positions et présenté seulement à une table de négociation. D'autres en ont connaissance, grâce à des fuites. Il serait nettement préférable que cette langue de la reconnaissance soit introduite à la table et présente dans toutes les négociations en général.

Le sénateur Brazeau : Pensez-vous qu'AANDC soit le bon ministère ou que ses représentants devraient être chargés de négocier pour le compte du gouvernement du Canada? Si vous répondez par la négative, par quoi le remplacer pour que l'entité chargée de la négociation soit peut-être plus indépendante — tout cela, bien entendu, dans un avenir hypothétique — afin de créer une plus grande vague de soutien parmi les Premières nations à l'égard d'un processus qui viendrait remplacer le processus actuel d'AANDC?

Mme Pierre : Je vais vous répondre rapidement, étant donné que mon collègue veut lui aussi dire un mot à ce sujet. J'ai vraiment de la difficulté à adhérer à la culture actuelle des Affaires autochtones, pour les raisons que j'ai évoquées un peu plus tôt. Je pense que cette culture est trop paternaliste. Le problème, c'est qu'ils nous tiennent par la main, même par les deux mains, si bien que l'on ne peut plus rien faire. Ils devraient au moins nous lâcher une main.

M. Haggard : Je me souviens des négociations de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Ma position par rapport au libre-échange lui-même n'a pas d'importance. Ces négociations se sont déroulées de manière très différente. Un organisme avait été mis sur pied pour diriger les négociations et il a bien fait son travail, puisque l'accord a été signé. La situation n'est pas différente de celle que nous avons aujourd'hui avec AANDC.

Je vais vous donner rapidement un exemple. Le gouvernement fédéral a présenté une position à la table de négociation et le caucus des Premières nations, après avoir examiné cette position, a accepté toutes les demandes. Le négociateur en chef du gouvernement fédéral nous a dit alors : « C'est très bien. Maintenant je vais transmettre ce document à mon administration. » Que se passe-t-il ensuite? Il se passe huit mois avant que nous obtenions une réponse sur cette question. Or, c'était leur propre texte, la demande qu'ils avaient formulée à la table de négociation et qu'ils voulaient faire adopter à ce moment-là. Maintenant, tout cela s'est perdu une fois de plus

I honestly have never talked to First Nations about it; we have only started to talk about it amongst ourselves. I personally believe that the creation of a body that has a mandate to negotiate would be more beneficial for the federal government than what we have today.

Senator Brazeau: A final comment to build on your analogy of AANDC holding both hands. Like the old saying goes, shake with the right and hit with the left.

Ms. Pierre: I guess that is why they do not want to let them go.

The Chair: Maybe they are not that bad after all — that foolish, I should say.

Senator Meredith: Thank you, panellists. I apologize for my delay this morning.

Ms. Pierre, I heard your comments and I sense your frustration with respect trying to get these treaty agreements signed and solidified. You mentioned that the government negotiators have always come with strong positions.

What have you done to really tell these negotiators that we need to ensure that the full interest of these communities that are impacted economically, strong economic communities have a better quality of life? Many of the social ills that are plaguing many of the communities or the Aboriginal people would be stymied if they had strong economic means, and so forth.

I apologize for my voice this morning. That is not normally not how I like to speak. I am not Barry White here. We do try to move forward in any case. I should go on radio, Mr. Chair.

In terms of what positions have you laid out in being fervent in your attempt to ensure they understand where you are coming from? A position put forward by AANDC took eight months. That could be incredibly frustrating on your part. I would like to see negotiators come to the table with a willingness to ensure that these communities are viable and productive rather than being constantly, as Senator Campbell indicated, stonewalled. I think it is high time in this country that we begin to move forward, that the Aboriginal people get what they deserve and that they are treated fairly, as all Canadians.

I am always frustrated to hear of the plight and the frustrations that you feel, as negotiators. Outlay for me what you have done. How can this committee help to move these agenda items forward for the mutual benefit of these communities?

Ms. Pierre: I would like to give a short answer and then ask my colleague Commissioner Haldane to speak to this also.

dans les méandres d'AANDC. Voilà le genre de problème que nous avons aux tables de négociation auxquelles sont conviées les Premières nations. On ne peut même pas capituler de manière honorable pour progresser dans les négociations. On ne cesse de tourner en rond.

Honnêtement, je n'en ai jamais parlé aux Premières nations; nous n'en avons parlé qu'entre nous. Je pense que la mise en place d'un organisme qui aurait pour mandat de négocier serait beaucoup plus utile pour le gouvernement fédéral que la structure que nous avons actuellement.

Le sénateur Brazeau : Un dernier commentaire à propos de votre analogie des deux mains liées par AANDC. Comme on dit, on sert la main droite et on frappe avec la gauche.

Mme Pierre : Je suppose que c'est la raison pour laquelle ils ne veulent pas nous lâcher les mains.

Le président : Peut-être qu'ils ne sont pas si méchants que ça — plutôt mal avisés.

Le sénateur Meredith : Je remercie les témoins et je les prie de m'excuser pour mon retard.

Madame Pierre, j'ai écouté vos commentaires et j'ai senti votre sentiment de découragement face à votre incapacité à faire signer et à concrétiser les accords. Vous avez dit que les négociateurs du gouvernement présentent toujours des positions fermes.

Qu'avez-vous fait réellement pour faire comprendre à ces négociateurs que nous devons respecter l'ensemble des intérêts de ces collectivités qui sont fragilisées sur le plan économique, en faisant valoir que les collectivités économiquement fortes ont une meilleure qualité de vie? Bon nombre des problèmes sociaux que connaissent de nombreuses collectivités ou personnes autochtones seraient amoindris s'elles disposaient d'un grand pouvoir économique.

Je vous prie d'excuser ma voix. Ce matin, je ne parle pas de manière normale. Pourtant, je ne suis pas Barry White. Mais, rien ne nous arrête. Monsieur le président, je devrais faire de la radio.

Quelles sont les positions sur lesquelles vous avez insisté pour que vos interlocuteurs comprennent votre point de vue? Il a fallu huit mois pour examiner une position présentée par AANDC. Je peux comprendre votre impatience et votre immense déception. J'aimerais que les négociateurs s'assoient à la table dans l'idée de permettre à ces collectivités de devenir viables et productives, plutôt que de les bétonner constamment, comme le disait le sénateur Campbell. Je crois qu'il est temps pour notre pays d'aller de l'avant et d'accorder aux Autochtones leur juste part, afin qu'ils soient traités de manière équitable, comme tous les Canadiens.

Je trouve inacceptable que vous soyez soumis à un tel traitement, en tant que négociateurs. Parlez-moi de ce que vous avez fait. Comment notre comité peut-il contribuer à faire avancer les choses, pour l'avantage mutuel de ces collectivités?

Mme Pierre : Je vais vous répondre brièvement et je laisserai ensuite la parole à ma collègue la commissaire Haldane.

As the commission, we are called the keeper of the process. Part of our mandate is to facilitate. Of course, that particular word can be interpreted so many different ways. The way that we describe it is that we are there to support the process and to prod and push, where necessary. My colleagues actually sit and witness the negotiations. They are not part of the negotiations. They are simply there to witness and to assist the parties to move forward. That is our role. I believe that we do it very well.

There are instances where, with the agreement of the various parties, they were able to come together, chaired by the commission, on something called the common table. I will ask Ms. Haldane to talk about this.

Celeste Haldane, Commissioner, British Columbia Treaty Commission: The common table was a process that was established in British Columbia where 60 negotiating tables or 60 First Nations came together. They were attempting to address issues in common, where there were fixed positions. It was take-it-or-leave-it language, certainty, recognition. There was an issue around taxation and own-source revenue. The fisheries were another issue in common that these negotiating tables and chief negotiators were experiencing.

Through that process, they were actually able to engage with both the province and the federal government to try to break down some of these barriers and to flesh out the real integral issues on the ground at the table, but also to provide solutions to these issues that we now, as commissioners, are dealing with. In my role previously — I was not a commissioner at the table — the discussions were facilitated by the B.C. Treaty Commission. That was the one big attempt.

There was a report that was commissioned and delivered from the B.C. Treaty Commission, which was then taken back into the federal system. There was, unfortunately, a delay in some responses coming out of the federal government, which then delayed some of the other work. However, there have been several attempts. From my understanding, this work was built on work that started in 2001. There has been a lot of momentum on the ground at the table level between First Nations to try to address these really fixed positional language and negotiating tactics that come to the table.

There has been a lot of support from the B.C. Treaty Commission to facilitate that dialogue and to try to come up with some practical solutions to these very real issues that, again, hold the process back. Hopefully, I have recapped that.

The Chair: On the common table, did you discuss the aspect of establishing who belongs to what as far as territorial jurisdiction, the overlaps?

Ms. Pierre: No, that was not one of the issues with the common table.

The Chair: Why?

Les membres de la commission sont considérés comme les gardiens du processus. Une partie de notre mandat consiste à faciliter le processus. Bien entendu, il y a de nombreuses façons différentes d'interpréter ce terme. Selon nous, notre rôle consiste à appuyer le processus, à sonder et à pousser, si nécessaire. Mes collègues assistent aux négociations en qualité de témoins. Ils ne prennent pas part aux négociations. Ils sont simplement témoins et aident les parties à progresser dans leurs négociations. C'est notre rôle et je pense que nous le faisons très bien.

Il y a des cas où, avec l'accord des différentes parties, ils se sont réunis sous la présidence de la commission autour d'une table commune. Je vais demander à Mme Haldane de vous en parler.

Celeste Haldane, commissaire, Commission des traités de la Colombie-Britannique : La table commune est un processus établi en Colombie-Britannique qui réunit 60 tables de négociation ou 60 Premières nations pour tenter de résoudre en commun certaines questions, lorsqu'elles faisaient face à des positions fixes, des propositions à prendre ou à laisser, un langage de certitude, de reconnaissance. Il y avait une question qui portait sur la fiscalité et les revenus autonomes. La pêche était une autre question commune sur laquelle devaient se pencher les tables de négociation et les négociateurs en chef.

Ce processus a permis aux Premières nations de dialoguer avec la province et le gouvernement fédéral afin de surmonter certains obstacles et d'exposer intégralement les questions pratiques, mais également de trouver des solutions à ces questions avec lesquelles nous nous débattons actuellement, nous autres les commissaires. Je n'étais pas commissaire à cette table commune — le débat était dirigé par la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Ce fut la tentative principale.

La Commission des traités de la Colombie-Britannique avait été chargée de faire un rapport qui a été présenté à l'administration fédérale. Malheureusement, le gouvernement fédéral a tardé à répondre, ce qui a eu pour effet de retarder l'ensemble du processus. Cependant, plusieurs tentatives ont eu lieu. Je crois que cette démarche s'appuyait sur des travaux qui avaient commencé en 2001. La table commune a donné un grand élan aux Premières nations qui étaient ainsi mieux équipées pour réagir aux positions fixes et aux tactiques de négociation présentées à la table.

La Commission des traités de la Colombie-Britannique a beaucoup contribué à faciliter le dialogue et à trouver des solutions pratiques à ces enjeux tout à fait réels, mais là encore, le processus a été retardé. J'espère avoir bien résumé cette démarche.

Le président : À la table commune, avez-vous abordé les chevauchements en vue de déterminer les compétences territoriales et de définir ce qui appartient à chaque nation?

Mme Pierre : Non, cet aspect n'a pas été abordé à la table commune.

Le président : Pourquoi?

Ms. Haldane: It was a large issue that was to be dealt with nation to nation. One issue that was addressed was co-management and how that could work. That goes into the work that Mr. Haggard has undertaken and the commission has undertaken to see how maybe two nations can resolve that. However, it was not an actual common table issue.

Ms. Pierre: I think it is because the common table, those where the interests were at all three parties and the overlapping territorial issues are primarily a First Nations issue amongst themselves.

Senator Meredith: In terms of once these treaties are signed and established an economic value, have you put a number on that?

What we are doing in terms of stimulus right across this country is looking to engage communities and businesses. What are the numbers that have been placed on that in terms of saying, "Let us get on with it; we are missing the boat here?"

Ms. Pierre: As an opening number, I was talking about an economic stimulus of about \$10 billion. This was done by Price Waterhouse. We commissioned an update. Price Waterhouse, over the years, has done these updates on the economic benefit of settling treaties in British Columbia. The first one was done about 1993-94, when the process first started. We commissioned Price Waterhouse to update that report in 2009. That was the type of number it was bringing forward.

Senator Raine: Thank you very much, commissioner, for being here. I agree that it is very important to recommit to the process. I admire your tenacity. Keep on pushing the elephant a little bit.

I would like you to outline your relationship with the British Columbia side of the treaty negotiations. Obviously, you are having trouble with the federal side. How is it going with the provincial side? Also, is there a chief negotiator for the federal government? I am getting the feeling there is not one. Is there not anyone who has the power to negotiate? I guess therein lie a lot of the difficulties.

Ms. Pierre: I will answer that second question first. Each table has a chief negotiator from the federal side. Then they have a chief negotiator from the province and a chief negotiator from the First Nation. These chief negotiators from the province and the feds often do more than one table. Does anyone know offhand how many chief negotiators there are in B.C. from Canada right now? There are three or four. They have multiple tables.

Mme Haldane : C'était une question importante qui devait être réglée de nation à nation. Par contre, on s'était penché sur la cogestion et son fonctionnement. Cela fait partie du travail entrepris par M. Haggard et la commission s'est penchée sur la façon dont deux nations pourraient résoudre un tel différend. Cependant, il n'en a pas été réellement question à la table commune.

Mme Pierre : Je pense que la table commune avait pour but d'examiner les intérêts des trois parties, alors que les questions de chevauchements territoriaux relèvent principalement des Premières nations elles-mêmes.

Le sénateur Meredith : Une fois que les traités sont signés et que les montants des avantages économiques ont été établis, à combien s'élèvent ces montants?

Les mesures de stimulation économique que nous mettons en œuvre dans le pays visent les collectivités et les entreprises. Quels sont les montants qui sont consacrés à de telles mesures, une fois que l'on s'est dit : « Allons-y; il ne faut pas manquer le bateau »?

Mme Pierre : Le chiffre de départ était d'environ 10 milliards de dollars en mesures de stimulation économique. Il a été fixé par Price Waterhouse. Nous avons demandé une mise à jour. Au fil des années, Price Waterhouse a fait des mises à jour des avantages économiques découlant des traités en Colombie-Britannique. Les premiers montants avaient été établis en 1993-1994, lorsque le processus a commencé. Nous avons demandé à Price Waterhouse de faire la mise à jour de ce rapport en 2009. C'est le montant qui avait été défini.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup, madame la commissaire, d'être venue témoigner. Je comprends qu'il soit très important de renouveler l'engagement à l'égard du processus. J'admire votre ténacité. Continuez à faire bouger le mastodonte.

J'aimerais vous demander de nous parler de vos rapports avec la Colombie-Britannique au moment des négociations de traités. Il est clair que vous avez des difficultés avec la partie fédérale, mais comment cela se passe avec la partie provinciale? Pouvez-vous nous dire également s'il existe un négociateur en chef pour le gouvernement fédéral? J'ai l'impression qu'il n'y en a pas. Quelqu'un est-il investi du pouvoir de négociateur? Je pense que c'est la cause de bon nombre des difficultés.

Mme Pierre : Je vais d'abord répondre à cette deuxième question. À chaque table, il y a un négociateur en chef qui représente la partie fédérale. Ensuite, il y a un négociateur en chef pour la province et un négociateur en chef pour la Première nation. Les négociateurs en chef de la province et du gouvernement fédéral participent à plus d'une table de négociation. Quelqu'un sait-il combien nous avons de négociateurs en chef représentant le Canada actuellement en Colombie-Britannique? Il en a trois ou quatre. Ils participent à plusieurs tables de négociation.

No, there is not, that I or any of the commissioners are aware of, one person out of those three or four who is sort of the chief-chief negotiator. We do not know that. I do not think there is, but maybe there is.

In terms of the other question, we encourage the bilateral agreements that are happening in B.C. They are awesome. They are ways of getting the First Nations to see some real economic benefits. B.C.'s part in this, in most instances, is to put land on the table. B.C. puts up land, and the feds put up the cash. We are saying that we need to have these things happening sooner.

B.C. is now entering into these bilateral agreements that have various names. They have ITAs, which are interim treaty agreements. They have SEAs, which are strategic engagement agreements. I am not exactly sure what the difference is between all these agreements, but they are all bilateral. They all have the intent of supporting the First Nation to get some economic activity happening before the final signing of the treaty, which was always part of the intent of the task-group report. When we entered into this treaty process, the intent was that we would start negotiating now. It did not mean that we would have to wait until a treaty was signed before any benefits flowed to First Nations. We have to have interim benefits as we go along. B.C. is doing that. What we are concerned about is that there is more and more emphasis being placed on these bilateral agreements. It is pulling away what little movement we had in the treaty process. More energy is being put into these bilateral agreements.

Quite frankly, we hear very clearly from British Columbia that the reason they are doing this is because they are totally frustrated that the treaty process is going absolutely nowhere. We are saying, "This does not help, really." It helps the First Nation, but it does not help the treaty process.

Senator Raine: I am reading from my notes here. In September 1992, the tripartite British Columbia Treaty Commission Agreement established the treaty commission as an independent body to oversee and facilitate negotiation of treaties between the Crown and First Nations. The agreement was subsequently made the subject of federal and provincial legislation and confirmed by resolution of the First Nations summit. This treaty commission should have an ability to move forward, and it is very frustrating that you do not seem to be able to move quickly enough.

I notice that Jerry Lampert is the federally appointed commissioner, on a two-year term. Do you think the two-year term is part of the problem, or has he been reappointed many times?

À ma connaissance, aucun de ces trois ou quatre négociateurs n'est une sorte de super négociateur en chef. Les autres commissaires vous le confirmeront. Nous l'ignorons. Je ne pense pas qu'une telle personne existe, mais peut-être que je fais erreur.

Pour répondre à l'autre question, nous encourageons les ententes bilatérales qui sont conclues en Colombie-Britannique. Elles sont extraordinaires. C'est une façon pour les Premières nations d'obtenir des avantages économiques réels. Dans la plupart des cas, la Colombie-Britannique propose des terres, alors que le gouvernement fédéral propose des compensations financières. Ce que nous disons, c'est qu'il faut parvenir plus rapidement à de telles ententes.

La Colombie-Britannique conclut actuellement de telles ententes bilatérales qui portent des noms variés. Il y a les ITA, « interim treaty agreements », ou ententes provisoires de traité. Il y a aussi les SEA, « strategic engagement agreements » ou ententes d'engagement stratégique. Je ne sais pas exactement quelle est la différence entre toutes ces ententes, mais elles sont toutes bilatérales. Leur objectif est d'aider la Première nation à disposer d'un embryon d'activités économiques avant la signature définitive du traité, conformément à l'intention du rapport du groupe de travail. Lorsque nous avons entamé ce processus des traités, l'intention était de commencer à négocier sur-le-champ. Cela ne voulait pas dire qu'il faudrait attendre que le traité soit signé avant que les Premières nations puissent commencer à percevoir leurs avantages. Il faut que les Premières nations puissent continuer à obtenir des avantages à mesure que se déroule le processus. C'est ce qui se passe en Colombie-Britannique. Ce qui nous inquiète, c'est que l'on place de plus en plus l'accent sur ces ententes bilatérales. Cela a pour conséquence de ralentir le processus des traités, étant donné que l'on met plus d'énergie dans la conclusion de ces ententes bilatérales.

Cependant, la Colombie-Britannique affirme très clairement qu'elle procède la sorte parce qu'elle constate que le processus des traités n'aboutit à rien. Selon nous, les ententes bilatérales sont bonnes pour les Premières nations, mais pas nécessairement pour le processus des traités.

Le sénateur Raine : Permettez-moi de lire les notes que j'ai sous les yeux. En septembre 1992, l'Accord tripartite sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique a créé la Commission des traités en tant qu'organisme indépendant chargé d'encadrer et de faciliter la négociation des traités entre la Couronne et les Premières nations. Par la suite, cet accord a fait l'objet d'une loi fédérale et provinciale et a été entériné par une résolution du Sommet des Premières nations. Cette commission des traités devrait avoir le pouvoir d'aller de l'avant et il est très décevant de constater que vous ne pouvez pas progresser assez rapidement.

J'ai noté que Jerry Lampert est le commissaire nommé par le gouvernement fédéral pour un mandat de deux ans. Pensez-vous que le mandat de deux ans soit une partie du problème ou le mandat du commissaire a-t-il été renouvelé plusieurs fois?

Ms. Pierre: He has been reappointed once. This is the second term that he is going into. We are certainly hopeful that he will be reappointed again.

By the way, I do apologize. I meant to pass along the regrets of Commissioner Lampert. He got tied up with a family situation in Toronto. He will be here tonight, but he was not able to be here for this particular presentation.

Yes, he is in his second term, as is Commissioner Haggard. All of them are two-year terms, and I do not know that that has really created an issue for the commission. It certainly has not in my time because we have not had any change other than having Commissioner Haldane elected. At the summit, people are elected. The others are appointed. Ms. Haldane was elected last spring.

Senator Raine: I am looking at Mr. Lampert's background. I know him, and he is very well respected in British Columbia. I wonder if he has much experience in dealing with the Ottawa bureaucracy and the way things work here. Maybe that is something you need.

The Chair: He knows Ottawa. He has been here. He was born and raised here. He knows the ins and outs of this place.

Ms. Pierre: In addition, I have found that Commissioner Lampert, with his business background, has been invaluable to the whole work and to the emphasis we are placing on an economic recovery for First Nations communities. He understands that language.

Senator Raine: I hear your cry for help in requesting a recommitment by the federal government for the process itself and for speeding it up. I wish you the very best.

Senator Demers: Negotiations can be awfully frustrating at times. Your presentation, Ms. Pierre, was great. As Senator Patterson said, we understood exactly where you are going.

There are times in negotiations — and I do not know if there is an answer to this — when stubbornness and ego are involved. One party thinks they are right, and no one listens to each other. They are holding both hands. In North America, not only here in Canada, sometimes they bring in a neutral mediator. That mediator has one focus — to get this done. It just seems the more you talk, the more you disagree. Has there ever been a thought to bring in someone, male or female, with a plan to get this done and get it to work out for the good of both parties? In negotiating, someone will say, excuse the expression, "I got screwed." A negotiation, a deal, or a treaty signed means that both parties have said, "It is good for your people; it is also good for us." Has this ever been a thought of bringing in someone? Maybe this is something that can be done.

Mme Pierre : Son mandat a été renouvelé une fois. Il entame son deuxième mandat. Nous espérons que son mandat sera encore renouvelé.

En passant, je vous prie de m'excuser. J'avais oublié de vous signaler l'absence du commissaire Lampert. Il vous demande de l'excuser de ne pouvoir être présent avec nous ce matin. Il a été retenu à Toronto pour des raisons familiales. Il sera ici ce soir, mais il ne pouvait pas être avec nous ce matin.

Oui, il effectue son deuxième mandat, comme le commissaire Haggard. Ce sont des mandats de deux ans. Je ne sais pas si cela a véritablement posé problème à la commission. Depuis que je suis en poste, cela n'a posé aucun problème, car il n'y a eu aucun changement autre que l'élection de la commissaire Haldane. Au sommet, les membres sont élus. Les autres sont nommés. Mme Haldane a été élue au printemps dernier.

Le sénateur Raine : Je regarde le profil de M. Lampert. Je le connais et je sais qu'il est très respecté en Colombie-Britannique. Je me demande s'il a l'habitude de traiter avec l'administration d'Ottawa et s'il en connaît les rouages. Ce sont peut-être des connaissances qui vous seraient utiles.

Le président : Il connaît Ottawa. Il a vécu ici. Il est né et a grandi ici. Il sait bien comment cela fonctionne ici.

Mme Pierre : Par ailleurs, j'ai constaté que le commissaire Lampert a été très précieux pour l'ensemble du processus et en particulier du fait que l'on met l'accent sur le redressement économique des collectivités des Premières nations, puisqu'il a des antécédents dans le milieu des affaires. C'est un langage qu'il comprend.

Le sénateur Raine : Je prends note que vous réclamez un renouvellement de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du processus lui-même afin que l'on puisse l'accélérer. Tous mes vœux vous accompagnent.

Le sénateur Demers : Les négociations peuvent être terriblement décourageantes parfois. Vous avez présenté un excellent exposé, madame Pierre. Comme l'a dit le sénateur Patterson, nous avons compris exactement le but que vous poursuivez.

Il arrive parfois dans les négociations que l'on fasse face à l'entêtement d'une des parties. Il y a des conflits de personnalités. Je ne sais pas s'il y a une solution à de telles situations. Une partie pense qu'elle a raison et personne n'écoute personne. On a l'impression d'avoir les mains liées. En Amérique du Nord, pas seulement au Canada, on fait parfois appel à un médiateur neutre. Ce médiateur a pour mission de débloquer la situation lorsqu'il semble que plus on parle, plus les divergences de vues se confirment. A-t-on déjà envisagé de faire appel à quelqu'un, un homme ou une femme, qui pourrait intervenir afin de trouver une solution positive pour les deux parties? Aux termes d'une négociation, il peut arriver que quelqu'un dise : « Je me suis fait fourrer », si vous me passez l'expression. Une négociation, une entente ou un traité signé cela signifie que les deux parties

Ms. Pierre: In a sense, the role of the commission is to come in and provide that kind of assistance. In instances where First Nations are dealing with their territorial issues and it is getting very difficult for them because it is so internal that it divides families, et cetera, it is very helpful to bring in a third party.

We continually lobby the federal and provincial governments to provide the resources for First Nations to be able to do that.

Again, we have a request that has gone in to the federal government, and a request that has gone into the provincial government, because we tell the province, quite frankly, that they are the ones that will really benefit. There is so much economic activity that is dependent on some certainty on the land, particularly in mining, or in the oil and gas industry. There is a lot of activity that is dependent on having that certainty on the land.

We feel that the Government of British Columbia then has to provide the resources to those First Nations so that they can have a mediator come in, you are right, someone that is just totally apart from the parties and has only one focus, and that is to reach an agreement, something everyone can live with. Like my stepfather used to say, consensus means chewing on something until everyone can swallow it without choking.

Senator Campbell: I am looking at the In-SHUCK-ch. Douglas First Nation voted to withdraw from negotiations. Why would the negotiations not just carry on in the absence of them?

Ms. Pierre: It will.

Senator Campbell: There could be a treaty among all of those who are still participating?

Ms. Pierre: Yes.

Senator Campbell: Douglas would be able to look and say, "We can go with this," or, "No, we need to negotiate further." It does not necessarily stop the negotiations when one nation wants to —

Ms. Pierre: No, it does not stop the negotiations. It changes the face of the negotiations, obviously, because now they will be dealing with a smaller group. One First Nation has pulled out.

Again, the commission was able to provide some assistance because, while the leadership at the Douglas First Nation wanted to pull out, there were still many members of their community that did not want to pull out. We had to help with that particular situation.

s'entendent pour dire : « C'est bon pour vous et c'est bon pour nous aussi. ». Est-ce que l'on a déjà envisagé de faire appel à un médiateur? Ce serait peut-être une possibilité.

Mme Pierre : Dans un sens, le rôle de la commission est d'intervenir et d'offrir son aide. Par exemple, lorsque les Premières nations se penchent sur des questions territoriales, elles se trouvent dans des situations très délicates, parce que les négociations les touchent de très près, divisent les familles, et cetera. Dans de tels cas, il est utile de faire intervenir une tierce partie.

Nous exerçons continuellement des pressions sur les gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils accordent des ressources aux Premières nations en ce sens.

Là encore, nous avons présenté une demande au gouvernement fédéral et une demande au gouvernement provincial, car nous disons carrément à la province que c'est elle qui en tirera véritablement les avantages. Il y a tellement d'activités économiques qui dépendent d'un climat de certitude territoriale, en particulier dans le secteur des mines ou du pétrole et du gaz. Il y a beaucoup d'activités qui sont tributaires d'un climat de certitude territoriale.

Nous estimons donc que le gouvernement de la Colombie-Britannique doit fournir aux Premières nations les ressources nécessaires pour qu'elles puissent faire appel à un médiateur, comme vous l'avez suggéré, quelqu'un qui soit totalement indépendant des parties et dont l'unique objectif soit de conclure un accord, une entente qui convienne à tous. Comme disait mon beau-père, le consensus consiste à mâcher quelque chose suffisamment jusqu'à ce que toutes les personnes concernées puissent l'avaler sans s'étouffer.

Le sénateur Campbell : Je prends le cas de la nation In-SHUCK-ch. La Première nation Douglas a décidé de se retirer des négociations. Pourquoi les négociations ne se poursuivent-elles pas sans leur présence?

Mme Pierre : Elles continueront.

Le sénateur Campbell : Les négociations pourront aboutir à un traité concernant toutes les nations participantes?

Mme Pierre : Oui.

Le sénateur Campbell : La nation Douglas pourrait dire : « Nous pouvons accepter cela », ou « Non, nous devons continuer à négocier. » Les négociations ne s'arrêtent pas nécessairement lorsqu'une nation décide...

Mme Pierre : Non, les négociations ne s'arrêtent pas. Mais, bien entendu, cela change l'allure des négociations, puisque désormais, avec le retrait d'une Première nation, le groupe est plus petit.

Là encore, la commission a été en mesure d'offrir son assistance, puisque si les dirigeants de la Première nation Douglas voulaient se retirer, certains membres de leur collectivité étaient d'avis contraire. Nous avons dû les aider à régler cette situation particulière.

Senator Patterson: Talking about the economic potential of settling treaties and the \$10 billion figure, I may be out of line here in asking about this, and I know your typical role is with regional or local First Nations, but there is a big development project in Northern B.C., the Enbridge pipeline, that has attracted national attention and seems to be problematic. Do you have a role in projects that of nature, and is that part of the economic potential of B.C.?

Ms. Pierre: It most definitely is part of the economic potential. We do not have a formal role, although we have a lot of opinion about it. We do not have a formal role. Our role is strictly for those First Nations that have chosen treaty negotiations to meet their plans for getting on into the future. There are many First Nations in British Columbia that have chosen to stay away from the treaty process. There are other First Nations who were in, got frustrated and left. All that of continues to create the uncertainty, and that is really the underlying case we have in British Columbia. With Enbridge, we have a pipeline that will cross numerous First Nations territories and a whole lot of uncertainty.

Senator Patterson: This may be somewhat out of your mandate, but would you have any thoughts about how that situation could be better addressed or could be addressed?

Ms. Pierre: For the First Nations that are in the treaty process, if they could see what British Columbia is doing having some initial benefits that would come to those First Nations, I think that it is almost — it would not be right to just be picking those First Nations where a pipeline happens to be running through, but it certainly would help if there were some benefits immediately going to those First Nations.

For the rest of the process, though, if we could see some real movement, if we could see that, yes, Yale gets through, Sliammon gets through — then we have In-SHUCK-ch and Yekooche and we have the K'ómoks agreement in principle — if we could see some movement and the First Nations could take some comfort that “Yes, we are moving here and there will be some economic benefit coming to our communities,” I think that would go a long way toward rebuilding some of that trust. Right now, a lot of the situation is created by mistrust. First Nations do not want to talk to all of these companies because they feel they will get it.

Senator Meredith: On October 3, 2011, the B.C. Speech from the Throne indicated they had a willingness to work on these treaties. In your comments, you indicated that you are adverse to these bilaterals simply because they take away from the true treaty agreements.

Le sénateur Patterson : J'aimerais revenir au potentiel économique qui découle de la conclusion des traités et au chiffre de 10 milliards de dollars. Je fais peut-être une digression en vous posant cette question et je sais que votre rôle consiste à intervenir auprès des Premières nations régionales ou locales, mais le grand projet du pipeline Enbridge dans le Nord de la Colombie-Britannique a suscité beaucoup d'attention sur la scène nationale et semble poser problème. Avez-vous un rôle à jouer dans des projets de cette nature et est-ce que cela a une incidence sur le potentiel économique de la Colombie-Britannique?

Mme Pierre : Évidemment, ce projet a une incidence sur le potentiel économique. Officiellement, nous n'avons pas un rôle à jouer, mais nous avons notre opinion à ce sujet. Nous n'avons pas un rôle officiel. Notre rôle consiste strictement à assister les Premières nations qui ont choisi de négocier des traités afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs plans d'avenir. En Colombie-Britannique, beaucoup de Premières nations ont décidé de ne pas prendre part au processus des traités. D'autres Premières nations, découragées par la lenteur des progrès, ont abandonné les négociations. Tout cela continue à entretenir un climat d'incertitude qui est vraiment révélateur de la situation en Colombie-Britannique. Le projet Enbridge se traduira par la construction d'un pipeline qui traversera les territoires de nombreuses Premières nations et qui entraînera beaucoup d'incertitude.

Le sénateur Patterson : Ce n'est peut-être pas pertinent à votre mandat mais avez-vous pensé à d'autres façons de mieux aborder ou tout simplement d'aborder la situation?

Mme Pierre : Dans le cas des Premières nations qui participent au processus des traités, compte tenu de ce qui se passe en Colombie-Britannique — bien que ce ne soit pas approprié de prendre l'exemple de Premières nations qui ont l'avantage d'avoir un pipeline qui traverse leur territoire — ce serait très certainement utile pour elles de pouvoir bénéficier immédiatement de certains avantages.

Pour le reste du processus, je pense que des progrès réels, par exemple si la Première nation Yale, la Première nation Sliammon — puis la Première nation In-SHUCK-ch et la Première nation Yekooche et la Nation K'ómoks signaient des ententes de principe — s'il y avait quelques progrès et que les Premières nations avaient l'espoir d'avancer et d'obtenir des avantages économiques pour leurs collectivités, je pense que cela contribuerait à rétablir en partie la confiance. Pour le moment, il y a beaucoup de désenchantement. Les Premières nations ne veulent pas négocier avec toutes ces compagnies car elles pensent qu'elles se feront bernier.

Le sénateur Meredith : Dans le discours du Trône de la Colombie-Britannique, présenté le 3 octobre 2011, on a pu noter une volonté d'aller de l'avant dans ces traités. Dans vos commentaires, vous avez indiqué que vous étiez contre les ententes bilatérales parce qu'elles détournent l'attention des véritables traités.

Do you not think that, in your opinion, this thing causes more economic stimulus on those actually benefiting from these bilaterals at this time, in line of two streams running here where you are trying to work out an agreement but these bilaterals are, in fact, helping communities?

Ms. Pierre: They are, yes, and that is our position. We say, “Yes, B.C., keep doing what you are doing, but just make sure that what you are doing ties in to the treaty process.” That is our message to B.C.

Senator Raine: I wanted you to reiterate a little bit on the frustration of not getting the wording for the carve-out language with regard to the fish. I know a lot of people out there are wondering how this is approached in terms of fish, because if the fish stocks decline, is what is being negotiated a share of or absolute volume of?

Ms. Pierre: That is why the carve-out language is so important. We are saying we would finish a treaty, and the fisheries part of it would continue to be an ongoing negotiation with Department of Fisheries, once they finish all their studies, I guess. At some point, there would be an agreement. You are right that the stock is declining. We all know that. First Nations know that. However, First Nations are concerned about the access to that resource, which is fundamental to who they are as Aboriginal people.

We are recommending just as an added part to the carve-out that we actually look at co-management of the fishery. It is not such a big leap to go there, because Canada has just recently signed a co-management agreement on First Nations health with the First Nations of British Columbia. It is quite groundbreaking. We have this co-management on health. Why could we not have co-management on fish? In fact, Mr. Haggard can speak to one of the communities that already has it, and it is working well. We have a co-management on fish. If there really is concern about First Nations health, fish is part of First Nations health. If you do not have fish, you do not have healthy First Nations. If we have already the co-management on health, let us get the co-management on fish.

Mr. Haggard: DFO has started all kinds of experiments, is the best way of putting it, but they are having a lot of success. Out of Prince Rupert, a nation call the Metlakatla has gone into co-management with DFO and is having a great deal of success. They are much stricter on themselves than you see happening in other parts of the coast of British Columbia, because for them it is a long-term project. Short-term does not work for First Nations. First Nations need long-term success to be able to continue the way of life as far as food is concerned that they have always had. They are much more strict upon the management of the resources than other people that currently manage the fish and seafood. It is not just fish; it is all of the seafood. They are having a lot of success. You will see that replicated. We suggest that you do that on a B.C.-wide basis. I think it would come down in some type of

Selon vous, les ententes bilatérales contribuent-elles à stimuler l'économie des collectivités qui en bénéficient, alors que vous tentez parallèlement de conclure un accord? Pensez-vous que ces ententes bilatérales sont favorables aux collectivités?

Mme Pierre : Oui, nous pensons que c'est bon pour les collectivités. Nous disons à la Colombie-Britannique : « Bravo, continuez ce que vous faites, mais assurez-vous que ces ententes puissent s'intégrer dans le processus des traités. » Voilà le message que nous envoyons à la Colombie-Britannique.

Le sénateur Raine : J'aimerais vous demander de revenir sur votre déception de ne pas obtenir de dispositions sur mesure en ce qui a trait à la pêche. Je sais que beaucoup de gens se demandent comment sera traitée la question de la pêche, compte tenu du déclin des stocks de poisson. Est-ce que l'on négocie une partie ou un volume absolu?

Mme Pierre : Voilà pourquoi les dispositions sur mesure sont si importantes. Ce que nous disons, c'est que nous allons poursuivre la négociation du traité, tandis que la question de la pêche fera l'objet de négociations continues avec le ministère des Pêches, une fois qu'il aura terminé ses études, je suppose. À un moment donné, on devrait avoir une entente. Vous avez raison de dire que les stocks de poisson diminuent. Nous le savons tous. Les Premières nations le savent. Cependant, les Premières nations s'inquiètent de l'accès à cette ressource qui est fondamentale pour les peuples autochtones.

Nous recommandons d'ajouter aux dispositions sur mesure une option de cogestion des pêches. Ce n'est pas tant demander, puisque le Canada vient de signer récemment une entente de cogestion sur la santé des Premières nations avec les Premières nations de la Colombie-Britannique. C'est une entente sans précédent. Nous avons la gestion concertée de la santé. Pourquoi ne pas avoir une cogestion de la pêche? En fait, M. Haggard peut vous parler d'une des collectivités qui exerce déjà avec succès une gestion concertée. Nous avons une cogestion de la pêche. Si l'on s'inquiète vraiment de la santé des Premières nations, il faut savoir que le poisson contribue à la santé des Premières nations. Sans poisson, pas de santé pour les Premières nations. Puisque nous exerçons déjà la gestion concertée de la santé, donnez-nous la cogestion des pêches.

M. Haggard : Le ministère des Pêches et Océans a entamé toutes sortes d'expériences, pourrait-on dire, et elles sont couronnées de succès. À Prince Rupert, une nation appelée Metlakatla exerce avec beaucoup de succès une gestion concertée avec Pêches et Océans. Les Premières nations sont beaucoup plus strictes pour elles-mêmes que dans d'autres secteurs de la côte de la Colombie-Britannique, parce que pour elles, c'est un projet à long terme. Le court terme ne fonctionne pas pour les Premières nations. Elles ont besoin de succès à long terme pour pouvoir maintenir les habitudes alimentaires qui font partie de leur mode de vie traditionnel. Elles sont beaucoup plus strictes dans la gestion des ressources que les autres personnes chargées actuellement de gérer les stocks de poisson et de fruits de mer. En effet, il ne s'agit pas seulement du poisson, il y a aussi les fruits de

tiers where, at the end of the day, you would see a lot more success as far as the fish stock no longer being depleted, but instead increasing.

Senator Raine: They are there; they are on the land.

Mr. Haggard: Absolutely.

The Chair: I would like to thank you, chief commissioner, and your commissioners.

Mr. Phillips, do you have anything you want to say?

Robert Phillips, Commissioner, British Columbia Treaty Commission: I appreciate the opportunity to speak. I did not want to say too much because it was pretty much covered. I appreciate the questions that everyone asked, especially along the lines of the socio-economic conditions of our communities.

We are throwing out ideas. We had the common table that was referenced. We are thinking of maybe a smaller common table for those 16 tables out of 42 that are on the verge of treaties. That is about one third. We are so close in many of these final agreements and agreements in principle.

Also, when the Auditor General left, she said it quite eloquently in terms of the bureaucracy and the bureaucrats and all the structures that are out there. It is almost a hindrance to get things done across Canada.

That is what Chief Commissioner Sophie Pierre is saying in terms of all the bureaucrats. We do not have negotiators at those tables. In many cases, we have bureaucrats at those tables. What are bureaucrats mostly trying to do? They are trying to get their 20 or 30 years in, and it is almost 20 now. That is why we are saying next year is the twentieth anniversary. We want a recommitment and we want the Prime Minister, the premier, the task group and Ms. Pierre there to have that signing, the recommitment, and get treaties in British Columbia. That is what we believe will happen and should happen, and we need your help to do that.

The Chair: That is loud and clear.

I want to thank you for your presentation, Ms. Pierre, and as well the responses and comments that were generated from your commissioners. There is no question the recommitment process is number one on your agenda, and to find a way to get negotiators at the table as opposed to bureaucrats.

I have spoken to you before, chief commissioner, in regard to overlaps. You want us to expedite these agreements when they get to us. In most cases, we do try to expedite, but when there is a

mer. Elles obtiennent beaucoup de succès et d'autres les imiteront. C'est un modèle que nous vous proposons d'appliquer dans toute la Colombie-Britannique. Je pense que cela doit se faire par palier pour assurer le succès de la démarche afin que les stocks de poisson cessent de diminuer mais au contraire augmentent, au bout du compte.

Le sénateur Raine : Ils sont là.

M. Haggard : Absolument.

Le président : Je tiens à vous remercier, madame la commissaire en chef, vous et vos commissaires.

Monsieur Phillips, avez-vous quelque chose à dire?

Robert Phillips, commissaire, Commission des traités de la Colombie-Britannique : Merci de me donner la parole. Je n'ai pas éprouvé le besoin de me manifester avant, étant donné que le sujet a été assez bien couvert. J'ai aimé les questions qui ont été posées, en particulier celles qui concernaient la situation socioéconomique de nos collectivités.

Nous proposons des idées. Nous avons parlé de la table commune. Nous pensons peut-être à organiser une table commune plus limitée réunissant les 16 tables de négociation sur 42 qui sont sur le point d'aboutir à un traité. Cela représente environ le tiers. Nous sommes très proches d'aboutir dans plusieurs de ces accords définitifs et ententes de principe.

À l'occasion de son départ, la vérificatrice générale a parlé avec éloquence de la bureaucratie, des bureaucrates et de toutes les structures en place qui constituent presque un obstacle à l'évolution normale des choses au Canada.

La commissaire en chef Sophie Pierre reprend le même discours au sujet des bureaucrates. Ce ne sont pas des négociateurs que nous avons à la table. Dans bien des cas, ce sont des bureaucrates. Et qu'est-ce que des bureaucrates ont naturellement tendance à faire? Ils essaient d'accumuler leurs 20 ou 30 années. Nous approchons aujourd'hui de la vingtaine. C'est pour ça que nous avons souligné le 20^e anniversaire de l'an prochain. Nous demandons un renouvellement de l'engagement et nous voulons que le premier ministre du Canada, le premier ministre de la Colombie-Britannique, le groupe de travail et Mme Pierre signent ce renouvellement en vue d'aboutir à la conclusion de traités en Colombie-Britannique. C'est ce que nous espérons voir arriver. C'est ainsi que cela devrait se passer et, pour ce faire, nous avons besoin de votre aide.

Le président : Voilà qui est clair.

Je tiens à vous remercier pour votre exposé, madame Pierre, ainsi que pour toutes les réponses et tous les commentaires que nous avons obtenus de vos commissaires. Il est clair que le renouvellement de l'engagement est une de vos priorités et que vous souhaitez également traiter avec des négociateurs plutôt que de faire face à des bureaucrates.

Madame la commissaire en chef, je me suis déjà entretenu avec vous au sujet des chevauchements. Vous souhaitez nous voir traiter promptement ces accords lorsqu'ils nous seront soumis.

major situation like Mr. Haggard pointed out, that the agreement on Yale may come between ratification and implementation — I think those are the exact words that he used — that could conceivably generate a problem, with the sensitivity of fish. I have lived on or around the Fraser River for 40-some years. I was the member of Parliament in Mission—Port Moody, which ran from Port Moody out to Harrison Hot Springs. I am fully aware of this. If you could reinforce the situation as far as establishing an agreement between First Nations on overlaps, it would greatly assist us in being able to expedite things the way they should be expedited and get on with life and get that economic development going.

Senators, I thank you for your participation.

(The committee adjourned.)

C'est ce que nous tentons de faire dans la plupart des cas, mais dans des cas graves comme celui qu'a signalé M. Haggard, comme celui de l'accord de la Première nation Yale qui a accusé un retard considérable entre la ratification et la mise en œuvre — je pense que ce sont les termes exacts qu'il a utilisés — on peut concevoir que cela pose problème, étant donné la vulnérabilité du secteur des pêches. J'ai vécu au bord du fleuve Fraser ou dans la région pendant une quarantaine d'années. J'étais député de Mission — Port Moody, circonscription qui s'étendait entre Port Moody et Harrison Hot Springs. Je connais parfaitement la situation. Si vous pouviez consolider la situation et obtenir une entente entre les Premières nations sur les chevauchements, cela nous aiderait beaucoup à accélérer les processus afin que les accords soient traités promptement et que l'on puisse vaquer à nos occupations quotidiennes et travailler au développement économique.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie de votre participation.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, October 25, 2011

British Columbia Treaty Commission:

Sophie Pierre, Chief Commissioner.
Robert Phillips, Commissioner;
Dave Haggard, Commissioner;
Celeste Haldane, Chief Commissioner.

TÉMOINS

Le mardi 25 octobre 2011

Commission des traités de la Colombie-Britannique :

Sophie Pierre, commissaire en chef;
Robert Phillips, commissaire;
Dave Haggard, commissaire;
Celeste Haldane, commissaire.